

Commission Particulière du Débat Public (CPDP)

VERBATIM de la réunion publique du 02 février 2012

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Si vous voulez prendre place, notamment au début de la salle de réunion. Bien, il y a de la place aux premiers rangs. Donc, je voudrais vous accueillir et vous remercier d'être là par ce temps qui n'est pas forcément très clément, mais l'expérience montre que la température au sein d'une réunion publique augmente. D'abord, chacun d'entre nous émettons à peu près 100 watts, l'équivalent d'une lampe, donc ça chauffe. Et puis, j'espère que la réunion sera fructueuse, donc animée. Il y a encore quelques personnes qui ne sont pas assises, mais bon, on peut démarrer. Je voulais vous préciser les règles du jeu : à ma gauche il y a donc Claude Brulé qui est membre de la Commission, moi-même je suis Président de la Commission Particulière du Débat Public, Michel Giacobino. Il y a debout là-bas Ariane Métais qui est membre de la Commission Particulière du Débat Public et qui animera le débat. A ma droite, si j'ose dire, il y a monsieur Dumon de Pévèle Environnement, l'antenne de Chlorophylle Environnement, il y a également Gaëtan Desquilbet qui est le Directeur du projet pour l'ensemble de Rte, et à sa droite, il y a Michel Lotte qui est également chargé de la Concertation au sein de Rte. Donc, vous avez vu à l'entrée de la salle, une table avec pas mal de documents, notamment il y a bien sûr les premiers documents de base qui ont été distribués à l'ensemble de la population, avec le résumé du Maître d'Ouvrage et il y a également un ensemble de cahiers d'acteurs. Alors, il y a actuellement onze cahiers d'acteurs qui sont également disponibles sur notre site internet dont l'adresse vous sera donnée toute à l'heure. Il y a six nouveaux cahiers d'acteurs en attendant qu'il y en ait quelques autres qui vont venir probablement compléter, qui correspondent à des opinions qui sont exprimées par des collectifs ou des collectivités, des associations qui ont leur mot à dire, si je puis dire, dans le projet de ce débat public et qui ont des arguments à développer, notamment. Vous avez également un certain nombre d'autres documents dont un document qui vient d'être publié par Rte, et qui complètent les documents du départ qui sont : d'une part une étude d'enfouissement dans la Pévèle dans le bassin minier, également une étude sur les raisons d'être du projet et une troisième présentation qui est faite sur ce qui se passe après le débat. La réunion de ce soir, mais on va le dire tout à l'heure, est consacrée essentiellement à l'ensemble de l'après débat : qu'est ce qui se passe après le débat. Ceci dit, vous avez et mon ami Claude Brulé va vous le redire, vous pouvez poser des questions sur l'ensemble du projet, bien sûr. Voilà, je vous laisse, donc Claude Brulé va intervenir pour présenter la Commission Particulière du Débat Public, très vite. Ensuite, monsieur Gaëtan Desquilbet interviendra sur, à la fois la présentation générale de son projet et également sur ce qu'il a l'intention de faire après le débat, si Rte décide de poursuivre son projet. Ensuite, monsieur Dumon interviendra pour Chlorophylle Environnement, puis, le débat sera

ouvert. Je voulais, en deux mots quand même, remercier monsieur le Maire, monsieur Corbisez, de nous accueillir dans cette salle, elle est très belle et accueillante, et vous laisser la parole si vous avez quelques mots à dire.

Jean-Pierre Corbisez (Maire de Oignies)

Merci. Alors bienvenue dans cette salle magnifique, elle est toute neuve puisqu'elle a brûlé à cause d'un court-circuit, donc un peu d'humour ce soir pour une réunion ô combien importante puisque j'aimerais d'abord remercier les élus, monsieur le maire de Mons-en-Pévèle. J'ai vu des adjoints, j'ai vu aussi des représentants du monde associatif, j'ai vu aussi des simples citoyens qui souhaitaient effectivement venir pour une réunion, je ne souhaite pas qu'elle soit de conclusion, parce que je pense que c'est un vrai débat. Un enjeu à la fois de société, mais aussi encore en lisant la Voix du Nord ce matin, un débat important dans la mesure où c'est aussi un problème de santé publique, puisque ce matin il y avait un bel article sur le problème des antennes-relais pour les téléphones portables. Donc, je crois que c'est important aujourd'hui d'avoir cette réunion de conclusion. Si je dis que le débat n'est pas clos, c'est parce qu'à un moment donné il est un peu tronqué pour nous les élus locaux, dans la mesure où on va être presque... nous, et monsieur le Président la Communauté d'Agglomération du Douaisis, Christian pourrait venir au premier rang aussi ! C'est de dire aussi, tronqué pourquoi ? Parce que c'est à la fois répondre à une demande de pouvoir améliorer le service de distribution de l'électricité, mais en même temps dans un territoire en pleine mutation et en particulier dans cette partie de l'agglomération d'Hénin-Carvin où il y a des projets qui risquent d'arriver dans la dizaine d'années qui vient et Christian Poirier va bien comprendre où je veux en venir, c'est qu'on nous oblige à choisir entre deux tracés dont l'un des deux est tellement concerné par des enjeux de transports en commun, le long de l'autoroute A1 et du TGV. Le Conseil Régional envisage, dans les dix quinze ans à venir, un projet de transport en commun. On parle aussi, peut-être de gare TGV supplémentaire. Je dirais qu'en tant que maire de cette commune concernée par l'un des deux tracés, on votera peut-être plus, non pas pour un tracé mais plutôt contre un tracé. Et je me mets à la place de mes collègues dans ce territoire d'Hénin-Carvin qui eux vont se retrouver, effectivement avec un tracé déjà existant peut-être mais avec plus d'ampleur et plus de risques sur ce tracé, je parle du tracé Est, parce que nous, nous sommes sur le tracé Ouest qui n'existe pas. Or, on est sur un territoire qui je le répète risque d'avoir des projets... on parle même maintenant depuis quelques semaines d'un arrêt TGV en lien avec Delta 3, puisqu'effectivement entre Oignies et Courrières, vous avez un arrêt d'urgence TGV qui sert pour les évacuations en cas d'accidents sur la ligne TGV et qui pourrait peut-être, dans dix vingt ans servir à mettre des containers par rapport à Delta 3 sur des lignes TGV. Donc, vous voyez on est vraiment sur une portion de terrain le long de la voie TGV entre Hénin-Beaumont et Carvin qui devient un véritable enjeu de développement du territoire pour les quinze vingt ans qui viennent. Et se dire, à un moment donné, que ce foncier qui est vraiment très étroit, de venir le tronquer par rapport à une ligne à Haute Tension, même enterrée, on est dans une situation ô combien difficile. Et dire qu'on ne va pas forcément voter pour le projet qui est à l'Est, parce qu'on ne veut pas se mettre non plus à la place de nos collègues maires dans un secteur qui l'ont déjà et que ça pourrait nuire à la situation urbaine, environnementale, de santé publique. Alors que nous, effectivement dire oui pour notre tracé, même s'il était enterré, viendrait peut-être nous bloquer nous. Chez nous des projets d'enjeux majeurs de transports en lien avec le Conseil Régional et nos projets de territoire. En tout cas, merci d'être venu ce soir et je pense que les conclusions seront certainement très productives parce que c'est à la fois des enjeux pour vous Rte, pour la distribution de l'électricité, mais aussi je l'espère des enjeux qui seront fait dans la transparence la plus complète parce que tout le monde ici veut défendre à la fois son territoire, sa zone urbaine. D'ailleurs il y a quinze jours, le parc de Metaleurop

augmentait de plus de 300 hectares, donc c'est aussi des décisions prises par les services de l'État qui nous tombent sur la tête comme ça du jour au lendemain, et ça vient modifier, comme ça, tous les projets que les maires auraient pu mettre en place depuis des années, et d'un seul coup on nous dit : "vous pouvez plus le faire. Donc, comprenez un peu aussi, à la fois le Président de l'Agglomération, mais aussi le maire de dire, lors de notre prochain Conseil municipal être plus favorable à un tracé, et pas contre un autre tracé de façon à ne pas gêner nos collègues, qui je le répète, je me mets un peu à leur place, ont envie de défendre leur territoire et leur population. En tout cas, merci et puis bon débat.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Merci, monsieur le maire et monsieur le Président de l'Agglomération puisque vous avez parlé au nom des deux. Je vous laisse, sans aborder le débat, dire que l'on n'a pas à apporter d'opinion, je n'ai pas d'opinion à donner et d'ailleurs Claude Brulé va préciser un peu le rôle de la Commission.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Oui, bonjour à chacun et chacune d'entre vous. Je vais vous rappeler sommairement ce qu'est la Commission Nationale du Débat Public et notre Commission Particulière. La Commission Nationale du Débat Public n'est pas une vieille institution puisqu'elle a été décrétée par la loi du 19 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'Environnement et à titre indicatif, c'était Michel Barnier qui était, à l'époque, le Ministre de l'Environnement. Cette loi a été suivie d'un Décret d'application en mai 1995, puis en 1999 qui a sorti la Commission Nationale du Débat Public du giron du Ministère de l'Environnement. Ensuite, deux lois importantes ont organisé ce débat public. C'est, entre autres, la loi du 29 février 2002 qui est relative à la démocratie de proximité et ensuite une nouvelle loi du 10 juillet plus proche de nous, 2010, couramment appelée Grenelle 2. Donc, la Commission Particulière dont nous faisons partie est une émanation de la Commission Nationale du Débat Public puisque les membres de cette Commission Particulière ont été désignés par la Commission Nationale le 6 avril 2011. Donc, quels sont les membres de cette Commission ? Nous sommes six à égalité Hommes-Femmes. Vous avez devant vous Michel Giacobino qui en est le Président, ingénieur général des Ponts et Chaussées. Vous avez ensuite Violette Le Quéré-Cady qui est quelque part dans la salle, qui est dessinatrice en bandes dessinées et scénariste. Vous avez Ariane Métais qui conseille en information. Vous avez Elisabeth Ascher-Campagnac qui est aussi dans la salle, là tout au fond, qui est Directrice de Recherche à l'école des Ponts et Chaussées et qui est sociologue en plus. Vous avez Pierre Lorent qui est la partie belge de notre Commission Particulière puisque, disons, l'artère principale de transport d'énergie électrique se prolonge chez nos voisins les belges. Pierre Lorent est Conseiller en sécurité, et moi-même Claude Brulé qui suis Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics. Quelles sont les missions essentielles de notre Commission ? Notre Commission a quelques rôles importants. Tout d'abord, nous observons une neutralité la plus complète, nous n'avons pas d'avis sur ce projet. Nous sommes simplement ici pour reproduire vos dires, vos observations et vos propositions. Et nous essayons aussi de jouer un rôle essentiel, c'est de veiller aussi à ce que le Maître d'Ouvrage, ou son représentant qui est ici à la Tribune, apporte des réponses complètes à vos questionnements. Aujourd'hui, particulièrement, je vous ferai deux recommandations : d'une part, quand vous intervenez, veillez à avoir un micro à la main et essayer de le tenir le plus près possible de votre bouche de manière à ce que l'enregistrement qui est fait soit le plus clair possible puisqu'ensuite ceci devra être reproduit par nous-même. Ensuite, la plupart du temps tous les intervenants seront photographiés, on viendra après auprès de vous, pour vous faire signer un papier qui vaut autorisation de reproduire votre photo. Je crois que j'ai fait un

peu le tour de la question. Sans plus attendre, je transmets la parole au Président.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Bien, merci beaucoup Claude Brulé, moi je voulais simplement rappeler la raison d'être du projet. C'est à vous, évidemment, de dire ce que vous en pensez. Moi personnellement, je n'ai pas d'opinion sur le sujet, la Commission n'en a pas comme vient de le rappeler Claude Brulé. Simplement, la Commission a été désignée parce qu'il y a un objectif national et international du point de vue du transport de l'énergie. Et qu'il y a de fait à se poser la question de savoir quels sont les enjeux énergétiques en termes de production et de consommation. Vous connaissez mieux que moi l'ensemble des zones traversées. On va du poste d'Avelin au Nord au poste de Gavrelle au Sud, et il y a effectivement à traverser trois grandes zones naturelles, la Pévèle au Nord, le Bassin Minier au centre et l'Arrageois au Sud. Et il y a évidemment des enjeux très forts, et notamment vous faisiez allusion, monsieur Corbisez, à vos projets qui longent les autoroutes, mais également aussi Douai, je vois que monsieur Poirier qui a déjà fait l'objet de rendez-vous, on s'est déjà vu. Douai, dans le département d'à côté si j'ose dire, qui aimerait bien aussi développer sa commune en direction de l'autoroute et évidemment croiser, si Rte le décide, le futur tracé de la ligne. Je voudrais insister sur trois points, quatre points plutôt concernant le débat public. Le débat public, il est fait pour orienter les choix, cela ne veut pas dire qu'il y aura un choix qui va être fait de poursuivre le projet. Rte aura peut-être une opinion différente, mais moi je n'ai pas d'opinion sur le sujet. Il y a le tracé dans le fuseau. Est-ce que ça va être à l'Est ou à l'Ouest, monsieur Corbisez a donné son opinion, le Président de la Communauté d'Agglomération de Douai pourra donner son point de vue. Egalement, les mesures compensatoires, si le tracé doit se faire. Il y a tout un ensemble de lignes à moyennes et hautes tensions qui sont dans l'ensemble de la zone d'étude. On sait très bien, et vous le savez aussi bien que moi, qu'il y a beaucoup de lignes qui surplombent les paysages si j'ose dire et donc, il peut y avoir, c'est prévu par Rte, des lignes qui disparaissent. C'est-à-dire que les lignes existantes sont enfouies à titre de mesures compensatoires. Les mesures compensatoires ce sont des mesures qui sont prises lorsqu'on ne peut pas, avec le tracé, supprimer ou réduire les impacts négatifs. Et les méthodes de suivi du projet, ce n'est pas le tout, mais si un projet doit se faire il faut pouvoir le suivre, quels sont les champs magnétiques qui sont générés, une loi d'ailleurs récente impose à Rte de faire des mesures à la condition que ce soit fait par des personnes indépendantes de Rte. Et les méthodes de suivi du projet, c'est également le suivi des effets sur la santé, des effets sur les problèmes de paysage, sur les problèmes de faune, etc. La gouvernance de la concertation c'est le quatrième point qui est très important. Comme je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, le débat s'est ajouté aux procédures existantes. Il est beaucoup plus tôt. Le projet qui est envisagé par Rte, il est envisagé qu'il soit mis en service au plus tôt en 2017, donc dans cinq ans. Ça veut dire, en fait, que dans l'intervalle il va falloir, si Rte poursuit son projet, le suivre, permettre d'influer sur les choix qui vont être faits. Et la gouvernance de la concertation, c'est un terme un peu barbare, mais ça veut dire que les décisions qui sont prises seront concertées, si décisions il doit y avoir. C'est-à-dire qu'il y aura un projet défini en concertation avec vous-même. Egalement aussi en discussion avec vous-même, en participation avec vous-même. Et deuxièmement, qu'il y aura un processus qui permettra de suivre ce qui aura été fait. Rte va vous présenter ce qu'il envisage de faire, dans l'hypothèse où il y aurait un renforcement de la ligne sur le tracé entre Avelin et Gavrelle. Voilà ce que je voulais vous dire rapidement. Il y a huit réunions avec celle-ci, à Oignies. Et contrairement à ce qui était annoncé aujourd'hui, ce n'est pas la dernière réunion puisqu'il y en aura une supplémentaire qui a été décidée par la Commission Nationale du Débat Public il y a à peu près un mois. Il y aura donc une réunion finale qui se tiendra le 9 février à Thumeries. Parce que, pour différentes raisons de disponibilités de salle et autre, on a choisi

Thumeries. Réunion au cours de laquelle RTE présentera ces études d'enfouissement de la ligne puisque vous avez un document qui est distribué, qui vous sera présenté et vous pourrez poser toutes les questions que vous voulez, le 9 février. Après le 9 février, nous avons quelques jours pour conclure puisque nous avons jusqu'au 13 février pour l'ensemble du débat public. Et avant le 13 avril, c'est à dire dans les deux mois qui suivent, nous ferons un bilan de l'ensemble de ce qui aura été dit au cours du Débat Public. Nous enregistrons évidemment tout ce qui aura été dit, dans un sens comme dans l'autre ; y compris les engagements de RTE, mais aussi vos questions. Et deuxièmement, le Président de la Commission Nationale du Débat Public fait, dans le même délai, le bilan du débat, c'est à dire un résumé, si je puis dire, de la synthèse. Et dans les trois mois qui suivent, c'est à RTE de dire ce qu'il a entendu. Le 13 avril, on rendra publics l'ensemble des documents qui auront été tirés du Débat Public et RTE aura trois mois, à ce moment-là, pour dire ce qu'il a entendu du débat et pour dire s'il poursuit ou pas le projet. Donc, je vais passer la parole à Gaëtan Desquilbet qui est Directeur du projet de façon à lui demandé, en gros dix minutes, un quart d'heure maximum.

Gaëtan Desquilbet (Directeur de projet RTE)

Merci monsieur le Président. Bonsoir mesdames, messieurs, bonsoir monsieur le maire, messieurs les élus. Je vais vous présenter deux choses : une présentation succincte du projet, c'est la huitième réunion, vous verrez pour les personnes qui ont assisté aux réunions précédentes que j'ai raccourci le propos, mais n'hésitez pas si des points ne sont pas assez développés dans ma présentation, à me questionner le reste de la soirée. Et je présente après, pour la première fois, le dispositif que nous mettrions en place, si le projet était décidé, pour la participation et l'information du public dans la phase qui précède l'enquête publique. Donc, ce dispositif est écrit dans un document qui est à votre disposition à l'entrée de la salle et qui a été mis sur le site internet du Débat Public, aujourd'hui. Donc, d'abord quelques mots sur mon entreprise RTE, Réseau de Transport d'Électricité. C'est une entreprise publique qui a la tâche de faire le lien entre le monde de la production d'électricité et la consommation d'électricité. Donc, RTE ne produit pas d'électricité, nous ne vendons pas d'électricité, nous avons la propriété d'un réseau électrique et la tâche de l'entretenir et de le développer si nécessaire, et le projet dont nous parlons ce soir fait partie de ce volet de notre activité, de le faire fonctionner le mieux possible pour que l'énergie soit acheminée depuis les producteurs, ou depuis les importations. Vous savez qu'on est aujourd'hui dans une journée de très forte consommation, donc actuellement nous avons un peu plus de 2 000 mégawatts qui viennent d'Allemagne et un peu plus de 4 000 mégawatts qui viennent de Belgique qui servent à alimenter la France en cet instant puisque la pointe de consommation est toujours aux alentours de 19 heures, dans la façon qu'à la France de consommer de l'énergie l'hiver. Donc, nous avons cette énergie produite en France, une partie importée, et qui, via notre réseau circule vers nos consommateurs. Les consommateurs, ce sont quelques usines raccordées directement au réseau de RTE parce qu'ils ont besoin de beaucoup de puissance. Il y en a une dans la région, c'est l'usine Renault à Esquerchin. Il y a également les sous-stations qui alimentent les voies ferrées électrifiées. La voie du TGV est alimentée avec la sous-station d'Estaing – Auchel, et nous avons l'alimentation aussi en 90 000 Volts des trains régionaux. Et le gros de la consommation pour la France, mais c'est une part légèrement inférieure à 50 % pour la région Nord – Pas-de-Calais, est la consommation des PME – PMI, petites et moyennes entreprises, et puis les particuliers qui transitent via le réseau de distribution qui est à 20 000 Volts. Donc, le réseau RTE c'est 400 000, 225 000 et 90 000 Volts. Notre travail, c'est d'assurer en permanence qu'il y ait assez d'énergie produite puisque l'énergie ne se stocke pas, il faut à chaque seconde produire exactement ce qui est consommé et acheminer l'énergie, évidemment, sur nos lignes. Donc, le projet d'Avelin – Gavrelle en quelques mots. On est entre Arras, le Nord-

Est d'Arras et le Sud de Lille, avec une ligne qui est représentée par ce trait simple sur la figure à la différence de la plupart des autres lignes 400 000 Volts de la région Nord, même de la France où vous voyez deux traits parce que chaque fil de pylône transporte deux lignes électriques à la tête du pylône. Donc, ce maillon du réseau est aujourd'hui régulièrement saturé, ce qui conduit à des problèmes d'exploitation du réseau et à des risques d'incidents, de grosses coupures. Et nous avons donc, suite à de nombreuses réflexions menées depuis 2009, décidé de proposer un projet de reconstruction de cette ligne pour la rendre finalement homogène aux ouvrages que nous avons dans le reste du réseau, en mettant deux lignes électriques dans la même file de pylônes. Pourquoi ? L'évolution des flux d'énergie fait que la ligne qui existe depuis 1963 ne suffit plus aujourd'hui. Essentiellement, c'est un problème d'évolution de la production. On n'est pas, par rapport à ce qu'on entend dans la région Bretagne ou la région PACA, dans un problème de consommation à alimenter, la consommation qui grossirait. On est sur un problème d'évolution de la localisation et de la nature des moyens de production, avec dans la région Nord – Pas-de-Calais, des centrales à cycles combinés gaz qui sont construites, et des moyens de production d'énergies renouvelables. Donc, de l'énergie éolienne qui existe en Nord – Pas-de-Calais, qui existe en plus grand nombre en Picardie, qui existe aussi en Allemagne, donc de l'autre côté de la ligne. Et d'ici 2020, des nouveaux projets de production, notamment d'éolien off-shore dans la mer du Nord et dans la Manche. Et l'intensification des échanges européens qui est liée à la solidarité entre les pays européens, comme en ce moment où nous utilisons l'énergie produite dans les pays voisins : Allemagne, Suisse, Italie, Espagne et Belgique. Mais à d'autres heures de l'année où la consommation est plus faible en France, ce sont les pays limitrophes qui vont utiliser notre énergie. Enfin, si on ne fait rien, la région Nord – Pas-de-Calais aura des risques de grosses coupures quand le réseau sera saturé. A quoi ressemblerait la ligne qu'on veut construire ? Donc, aujourd'hui la ligne qui existe, c'est du triphasé. Elle a nos trois systèmes de phases en haut du pylône. On passe à six, donc deux lignes, une de chaque côté du mat du pylône. Ce pylône, vous pouvez le voir puisque c'est comme ça qu'a été construite la ligne qui part au sud de Gavrelle et qui va vers Amiens. Il est plus haut, il fait dix mètres de plus, en gros en hauteur, il passe d'un pylône de 40 mètres à un pylône de 50 mètres. Il est plus large, trois mètres de plus de chaque côté puisque nous passons de 27 mètres à 33 mètres. Et il y a plus de fils électriques puisqu'au bout de chaque isolateur, au lieu d'y avoir deux fils comme dans le pylône actuel, on a quatre fils. Donc, les explications du pourquoi sont fournies dans un autre document supplémentaire que nous avons réalisé à la demande de la Commission, sur les caractéristiques techniques du projet et des explications techniques de pourquoi autant de fils. Le budget du projet est d'environ 80 millions d'euros, donc c'est 70 millions d'euros sur une des variantes et 90 millions sur l'autre. On a mis en moyenne 80 millions d'euros hors mesures de compensations qui ne sont pas définies à ce stade et qui pourront être élaborées au fur et à mesure de l'élaboration du projet, dans les prochaines années, si la décision de poursuivre est prise. Le financement est assuré par RTE puisque RTE est propriétaire du réseau et paye la construction de tous les ouvrages du réseau électrique, mais notre argent c'est le vôtre, c'est l'argent des citoyens puisque nos revenus viennent du tarif qui est appliqué sur chaque mégawatt heure ou kilowattheure transporté sur nos lignes. Dans la facture du consommateur, quand il paye son énergie, il y a une petite partie qui va payer le transporteur et le distributeur d'électricité. Alors, petite partie pour nous, ça représente 11 % de la facture des clients domestiques, sachant que le réseau de distribution représente un peu plus de 30 %. Donc, en fait, la moitié de votre facture finance les réseaux et l'autre moitié finance la production. Pour les clients industriels, notamment ceux qui sont raccordés directement à notre réseau, la facture du transport d'électricité pèse beaucoup plus lourd évidemment. Le planning du projet : donc, si on décide, monsieur le Président vient de nous l'expliquer, il y a deux mois après le 13 février

pour que la Commission rende son rapport, trois mois supplémentaires pour que RTE donne sa conclusion, ça nous amène vers le 13 juillet. Donc, on est mi-2012, si on décide de poursuivre, évidemment le chantier ne commence pas tout de suite, le chantier c'est 2016-2017 parce qu'on ne sait pas où mettre les pylônes. Et l'essentiel du travail d'aménageur du territoire qu'est notre mission de RTE, c'est de définir en concertation avec tous les acteurs du territoire plus de manière assez nouvelle, le grand public dans ces années-là, de définir où on va construire la ligne, quel est le tracé qui est celui du moindre impact environnemental. Sachant que ces années servent à définir où est le tracé et quelles sont les mesures de compensation associées aux impacts de l'ouvrage. Un moment clé, c'est l'enquête publique qui est prévue vers 2014-2015, où les résultats de toutes ces études vont à nouveau être présentés au grand public, avec une commission d'enquête dans les mairies du tracé retenu, où l'étude d'impact, donc tous les moyens de réduire les impacts et les compensations des impacts résiduels seront présentés au public. Nous avons après, puisque le fuseau mesure 100-200 mètres de large, la latitude de définir exactement l'emplacement des pylônes, la distance exacte entre les pylônes va influencer sur la hauteur précise de chaque support. Et cette discussion fait l'objet d'une concertation de proximité qui a lieu avec les riverains, les propriétaires dans les années 2015-2016, pour ouvrir le chantier qui s'étalerait sur deux années. Le chantier lui-même ne dure pas deux ans, mais les moments de l'année où on peut travailler avec la ligne actuelle hors tension sont très succincts. C'est quelques semaines dans l'année puisque la ligne est très importante pour le réseau électrique. On ne peut pas l'arrêter pendant un an pour la reconstruire. On est obligé de construire la nouvelle ligne à côté et par moment, on va être obligé de la croiser, par moment on sera peut-être obligé de se mettre exactement au même endroit. Donc, là ce sont des périodes de l'année très précises et dans lesquelles on pourra mener ces opérations. Donc, là j'ai terminé sur la description du projet.

Ce que je vais faire maintenant, c'est de vous parler plus précisément de cette phase qui précède l'enquête publique et de vous dire comment on envisage, de manière nouvelle, car ce sont des façons de travailler qu'on n'a pas utilisées dans le passé et qui sont impulsées par les lois récentes ; notamment, la loi du Grenelle 2. Comment on propose de travailler avec les citoyens, le public, et ces propositions-là je les mets en débat pour que vous donniez votre avis et nous aider à comprendre, à construire, à améliorer ce dispositif. Les principes qui nous guident dans cette phase, c'est de poursuivre les échanges et la réflexion collective qui, de mon point de vue, se sont fort bien enclenchés dans le débat public. On a eu des échanges nourris, les cahiers d'acteurs en particulier sont très riches et vont être précieux pour nous, Maître d'Ouvrage, pour rechercher la meilleure solution et pour regarder comment travailler dans les prochaines années. Nous souhaitons faire participer le public à l'élaboration du projet, qu'on ne revienne pas en 2014 avec un projet ficelé que les gens découvrirait dans ses modalités très concrètes. Donc, veiller des moments où les gens pourraient contribuer au projet dans toutes ces années. Informer en transparence tout au long du projet. Donc, on a maintenant des outils, c'est assez facile, avec un site internet qui mettra à disposition toute l'information à jour, que vous pourrez consulter à n'importe quel moment pour savoir exactement où on en est. Et enfin, répondre aux questions du public. Il y a eu à peu près 200 questions posées dans le débat, quand on regarde les questions posées en réunion et les questions posées sur internet. Et on sent qu'on n'a pas épuisé toutes les questions possibles, il y en aura d'autres et sûrement à la fin de la dernière réunion de Thumeries, on se quittera sur le constat qu'il reste des sujets de discussion, de débat. Donc, nous voulons avoir la possibilité de vous donner un espace de vous poser des questions et d'apporter des réponses et puis aussi, de continuer les échanges. Pour que ceci fonctionne, d'une manière je pense satisfaisante pour le public, nous demanderons à la CNDP, Commission Nationale du Débat Public, de désigner un garant dont le travail sera de surveiller ce

processus d'association du grand public, de participation et d'information du grand public pour les phases qui précèdent l'enquête publique. Donc, c'est une possibilité qui est ouverte récemment par la loi, il y a à peu près 1 an, 1 an ½, et donc qui n'a pas encore été appliquée à RTE et que nous inaugurerions avec ce projet. Un peu plus concrètement maintenant, ça veut dire quoi la participation du public ? J'aurai, après, un visuel sur l'information du public. Alors, la participation du public, ce qu'on imagine, on a bien fait le diagnostic et ça a été confirmé dans les réunions, qu'il y a des territoires assez différents au niveau des populations et des enjeux qui sont : la Pévèle au Nord, le Bassin Minier au Centre et puis l'Arrageois au Sud. Que sur ces trois territoires, on organise avec les volontaires qui seraient, *a priori*, pour commencer on pourrait imaginer des personnes qui se sont exprimées au cours du débat public, ou qui ont fait des cahiers d'acteurs, qui ont posé des questions, qui se sont intéressées au projet et qui auraient envie de continuer à y contribuer, de réunir des ateliers, les modalités pratiques ne sont pas définies. On imagine sur une journée qu'on ait une discussion vraiment précise, au tout début, sur le diagnostic du territoire, ce qu'on appelle l'état initial dans le jargon d'étude d'impact. C'est-à-dire de nous aider, au-delà des bases de données que nous fournissent les services de l'Etat sur les protections environnementales, sur les monuments historiques, tout ce qui fait l'objet de réglementations, d'aller plus loin sur le vécu du territoire. Donc, les riverains, les citoyens puissent dire « voilà ce qui pour nous est important dans cette zone ». Egalement sur les mesures de compensation, c'était un des objets du Débat Public. On a eu des informations, on a eu quelques échanges à ce sujet, mais on en est encore à un niveau très théorique puisque l'ouvrage n'est pas spécifié géographiquement de manière très précise. Au fur et à mesure qu'on affinera la localisation de l'ouvrage, il serait important que vous puissiez vous exprimer sur comment vous souhaitez compenser l'impact, notamment l'impact paysager qu'aurait le futur ouvrage dans le territoire. Et il pourrait y avoir d'autres sujets, et alors je vous laisse la parole à la fin de l'intervention pour que vous puissiez dire si vous pensez que d'autres sujets mériteraient de faire l'objet d'ateliers territoriaux où les citoyens viendraient apporter au Maître d'Ouvrage des informations et contribuer à améliorer le projet. En plus des ateliers territoriaux, le principe des réunions publiques, comme ce soir, nous semble pertinent pour informer, en toute transparence l'ensemble des personnes qui seraient intéressées, de l'avancement du projet et de rendre compte des ateliers territoriaux. Les comptes rendus seraient également mis à disposition sur internet. Mais là je bascule dans la deuxième partie de la présentation qui est l'information du public. Donc, classiquement dans nos projets, ce que l'on fait c'est un journal du projet, une chose assez connue que l'on retrouve dans tous les grands projets d'aménagement où les riverains reçoivent régulièrement dans leurs boîtes aux lettres une lettre d'information qui explique où on en est, ce qui va se passer dans les prochaines semaines, dans les prochains mois. Donc, évidemment on va mettre cela en place, mais on souhaite aller plus loin avec la création d'un site internet, ce qui se fait un peu plus rarement. Et ce qui se fait encore plus rarement probablement, à l'image de ce que la Commission de Débat Public a mis en place, vous proposer un espace de questions / réponses sur ce site internet. Enfin, alors là ce sont des choses tout à fait nouvelles, l'idée de faire des permanences en mairie dans toutes ces phases de concertation pour venir, de manière très proche, à la rencontre des citoyens, pour avoir du temps que l'on mettrait à leur disposition pour venir nous questionner, nous dire des choses aussi, qu'on prenne note et que toutes ces permanences soient sous l'œil et la vigilance du garant de la concertation et fasse l'objet de comptes rendus qu'on mettrait à disposition sur le site internet. Et également, ce que l'on propose, parce qu'on a senti des difficultés sur l'appréhension technique de notre métier, c'est de former les personnes qui le souhaiteraient, de leur ouvrir nos installations qui sont confidentielles, qui sont à l'abris des regards, les postes électriques, le centre de contrôle régional qu'on appelle le dispatching régional, et d'expliquer aux personnes qui souhaitent progresser dans la

connaissance de comment fonctionne l'énergie électrique qui est quelque chose d'assez difficile à appréhender, de pas connu dans le grand public, de leur ouvrir nos installations pour répondre à toutes leurs questions techniques à ce sujet. Et pour conclure, ce dispositif qui est un dispositif de participation du public et d'information, contribuera à ce qui existe de manière obligatoire qui est la façon de décider les différentes phases du projet et les moments où l'administration, notre tutelle, l'État vient jaloner le processus par des décisions qui sont prises par le Préfet pour ce qui est de l'aire d'étude qui interviendrait à l'automne 2012. Et ce qui serait proposé par le Préfet au Ministère en charge de l'Energie pour le fuseau de moindre impact. Donc, le choix du fuseau qu'on imagine dans le milieu de l'année 2013. Donc, les ateliers, les réunions publiques, tout ce qu'on va retenir comme information servirait à nourrir des réunions pilotées par le Préfet qui auraient la vocation de prendre ses grandes décisions. Ce sont des réunions qui sont habituelles dans notre métier, qui sont organisées depuis maintenant une douzaine d'années, qui réunissent les élus, les services de l'État, les aménageurs, les acteurs économiques, Chambres Consulaires et professions agricoles, et les associations. Donc, on aurait une articulation avec le pilotage du projet par l'État comme ça se fait normalement et le dispositif précédent, qui est tout nouveau et je tiens à dire que c'est la première fois que RTE met en place ce genre de dispositif sur un de ces projet, pour associer les citoyens, les faire participer et les informer régulièrement tout le long des étapes de définition du projet jusqu'à l'enquête publique. J'ai terminé et je vous laisse la parole pour réagir à ces propositions.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Bien, si j'ose dire... Je vais passer la parole à monsieur Dumon qui représente l'association Chlorophylle Environnement. Je voudrais dire quand même au départ, qu'effectivement dans la présentation qui a été faite par Gaëtan Desquilbet sur la concertation post débat, il y a un point sur lequel il faut insister : c'est que la loi de 2010 qui a prévu le suivi de l'information et de la participation du public par la CNDP avec le garant, etc. elle est plus importante d'une certaine façon que ce qui a été dit à la fin concernant la circulaire Fontaine, circulaire du Ministère de l'Énergie, on n'a pas donné son nom, mais... qui a dix ans de plus et qui est beaucoup plus ancienne. Qui est une circulaire qui ne définit que les dispositions et les instructions qui sont données au Préfet mais qui n'a pas du tout le poids d'une loi, voilà !

Je vais passer la parole maintenant à monsieur Dumon, qui va vous parler plus particulièrement de la position de l'association Chlorophylle Environnement. Puis ensuite, bien sûr, vous avez tout le débat public qui va être animé par Ariane Métais. À vous...

Louis-Marie Dumon (Président de Pévèle Environnement)

Donc, Claude, le Président qui va faire un petit préalable à ma proposition.

Claude Fauqueur (Président de Chlorophylle Environnement)

Bien, bonsoir tout le monde. Tout d'abord, au niveau de l'association Chlorophylle Environnement, on tient à se féliciter de la mise en place de la Commission du Débat Public. Parce qu'elle permet, effectivement en amont, d'avoir d'un dialogue, d'avoir un vrai débat sur des questions profondes et citoyennes qui nous concernent aujourd'hui. Et c'est important puisque nous on va plus loin, dans le sens que, pourquoi pas cette Commission du Débat Public puisse se décliner au niveau de chaque enquête publique, puisque le constat aujourd'hui c'est qu'on est souvent devant le fait accompli. Voilà une proposition au niveau du milieu associatif. Deuxième point très important, je sais aussi c'est notre attente, c'est le problème de la santé publique. Il est certain que nous en tant qu'association de défense de l'Environnement, nous sommes et nous serons extrêmement

vigilants. Effectivement, et monsieur le maire vous l'avez répété, nous avons fait une réunion sur les antennes-relais, le problème de la santé publique se pose et je crois effectivement que le citoyen, de ce côté-là, a besoin d'être informé, d'avoir de la transparence, de la lisibilité dans ces questions qui touchent notre société. Je crois, que tout à l'heure mon ami Jean-Paul Corbisez apportera un complément d'information sur la santé publique de façon à ce que les choses soient recadrées et qu'on ait une certaine objectivité sur la question et sur le fond. A coté de ça, il nous semble aussi opportun, quand on parle de territoires, de nos territoires tout simplement, l'intérêt qu'on doit apporter aux corridors écologiques, aux espaces naturels protégés, à cette faune et à cette flore qui existent sur notre territoire et que nous devons défendre. Là aussi, c'est avant tout une opportunité à travers notre ami Louis Dumon qui est notre représentant au niveau de Pévèle, Pévèle Environnement, mais aussi association Chlorophylle Environnement de vous présenter une perspective, une initiative qui peut être aussi très intéressante dans l'avenir de ce qu'on va faire dans le domaine de la protection de l'Environnement. Louis, je te donne la parole, je ne veux pas trop m'étendre là-dessus et ensuite, Jean-Paul complètera. Voilà, merci.

Louis-Marie Dumon (Président de Pévèle Environnement)

Donc, notre idée voilà, c'est parce que c'est un petit, oui en effet... Donc, j'ai pris cette photo-là parce que je me suis dit, vraiment en France nous avons une chance incroyable, nous avons une agriculture douce. C'est-à-dire, c'est vraiment une agriculture qui s'est faite au fil des siècles et qui est proche de l'homme, qui est à l'échelle de ce beau pays qu'est la France. On n'est pas du tout aux États Unis ou dans des nouveaux pays où on a une culture intensive industrielle. Ici, on a vraiment un traitement doux du paysage. Et donc, il faut essayer de voir où on a encore cette chance d'avoir un territoire doux. Et je pense qu'on y est pour ainsi dire parce que... qu'est ce que j'ai fait ? J'ai tout simplement tracé le vert, tracé les chemins de fer, et la ligne TGV aussi. Tout ça c'est des points vraiment durs qui affectent cette nature. Et on peut se rendre compte que du côté Est de l'autoroute A1, les maires à Libercourt, Oignies, Thumeries, Moncheaux, j'ai mis en vert vous pouvez voir, il y a trois petits interstices verts qui sont des zones à 30 km/h. si bien que, en fait, au départ on disait mais qu'ont-ils fait ? Ça nous embêterait, on n'arrivait pas à rouler rapidement. Mais en fait, ils ont préservé un territoire lent, c'est fabuleux. Par contre, si on regarde le tracé du réseau électrique, lui date des années 60, il y en a quelques-uns qui ont été faits dernièrement. Mais à l'époque, on se posait pas cette question-là, donc à partir du poste électrique d'Avelin, et bien on a mis une araignée dans la nature, on embête le moins de personnes possibles, donc on en profite, on fait cette araignée à partir du poste d'Avelin. Bien sûr, je ne pense pas que des pylônes, parce que monsieur parlait des pylônes, moi je ne trouve pas que ça apporte quelque chose dans le paysage, mais bon... la station... excusez-moi, je ne veux pas être désagréable, mais j'ai quand même pris la photo sur Google du poste d'Avelin. Regardez un peu la taille du poste d'Avelin par rapport aux petites maisons du Croquet, c'est quand même important de voir cette échelle-là. C'est, vraiment, c'est pas la forêt de Phalempin, c'est la forêt de pylônes. Je pense quand même, il faut remettre les choses en place, dans le sens que ces cheminements qui sont nécessaires, nous espérons que c'est indispensable, d'ailleurs. On va dire... allez... c'est indispensable. C'est indispensable, mais quand même on est là pour se dire : si on continue à imposer des réseaux, cette poussée foncière est aussi dans le paysage, ça fait qu'automatiquement l'agglomération de Lille et le Bassin Minier vont inexorablement se rejoindre et la nature n'aura pas le dessus, puisque qu'il n'y a personne pour se battre dans la nature. Alors...

(Interpellations d'une femme hors micro)

Mais, vous pourrez vous exprimer après... vous pourrez vous exprimer... Mais non, mais justement...

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Non, mais attendez... le débat ça veut dire que chacun s'écoute et que chacun essaie de s'exprimer. Non... ça fait pas une heure... ça ne fait pas une heure... non.

Hors micro un homme : ¾ d'heure !

Non, écoutez moi je pense effectivement qu'il faut limiter la parole à la tribune, mais il ne faut pas non plus que n'importe qui prenne la parole dans la salle.

Sifflements dans la salle

Non, je suis désolé... je suis désolé... pardon...

Louis-Marie Dumon (Président de Pèvèle Environnement)

... Non, non pas du tout... regardez la photo que je suis en train de montrer, madame. Regardez la photo que je suis en train de montrer...

Interpellations hors micro, incompréhensibles.

Regardez la photo que je suis en train de vous montrer. Est-ce que vous êtes là pour la photo que je vous montre à l'instant, ou bien est que vous êtes pour cette photo-là ?

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Bon, posez votre question, allez-y... bon excusez moi monsieur Dumon... Posez votre question, je lis effectivement que le débat public c'est la vaseline d'une décision déjà prise. Le débat public, je suis désolé... je suis désolé... le débat public c'est fait pour que chacun puisse s'exprimer et c'est fait...

Hors micro : c'est faux !, autres propos incompréhensibles (la personne refuse de se présenter et de s'exprimer dans un micro)

Non... le débat public ne conclura pas

Hors micro : c'est toujours comme ça !, autres propos incompréhensibles.

Ecoutez, vous avez beau crier...

Propos hors micro incompréhensibles d'un homme.

Non, c'est pas vrai monsieur, je suis d'accord avec vous sur le fait en effet... Non, les décisions ne sont pas prises...

Un homme hors micro : « mais si ! »

Non, les décisions ne sont pas prises... La Commission...

Propos d'un homme incompréhensibles

C'est son opinion... c'est... mais attendez je ne suis pas là pour prendre une opinion sur l'origine de l'électricité et sur la façon dont elle est consommée. Je ne suis pas là pour prendre une opinion quelle qu'elle soit. Pardon ?

Une femme hors micro : pourquoi est ce qu'on le fait ?

Ah, pourquoi vous faites ça ? Vous faites ça pour... Et bien posez votre question, posez votre question...

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Prenez un micro mademoiselle et posez votre question.

Propos hors micro incompréhensibles : nucléaire...

Homme hors micro : le débat il est là : pourquoi on l'introduit et comment on l'introduit ? Et pourquoi on la consomme et comment on la consomme ? Le choix entre deux principes de merde...

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Non, nous ne proposons pas un tracé ou le choix entre deux tracés, c'est faux. La première question qui est posée lors du débat public, c'est de savoir si la ligne est nécessaire ou pas. Si le renforcement de la ligne est nécessaire ou pas.

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

S'il vous plaît mademoiselle, prenez le micro et présentez-vous.

Femme (n'a pas donné son nom)

Bonjour, je ne suis pas une association

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Tout le monde va pouvoir prendre la parole, posez vos questions clairement, et RTE est là pour répondre à toutes vos interrogations.

Femme (n'a pas donné son nom)

Vous, monsieur, vous venez de demander... Vous venez de présenter le débat comme... Est-ce que cette installation de ligne elle est nécessaire, ou pas. Déjà le discours il est biaisé puisque le monsieur avant vous il a présenté l'installation de cette ligne comme quelque chose de nécessaire en présentant le fait que dans le Pas-de-Calais, il risque d'y avoir des problèmes d'électricité et je ne sais quoi. La nécessité, elle se pose même pas, en fait, vous avez déjà l'idée de la nécessité. (En aparté, est-ce que vous pouvez arrêter s'il vous plaît, vous êtes les renseignements généraux c'est ça, c'est très bien !) Moi, j'ai une question précise, j'aimerais savoir ce que vous appelez la compensation. Votre terme, je sais pas quoi qui va sans doute limiter les dégâts sur l'environnement. De manière concrète, s'il vous plaît... pas... pff

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

J'aimerais préciser une chose, c'est que la Commission Particulière du Débat Public que je préside est totalement indépendante de RTE, on l'a déjà dit et je le répète... et c'est pas parce qu'on est à la même tribune pour vous parler que je partage forcément toutes les opinions, d'ailleurs j'ai pas d'opinion sur le sujet... non, je n'ai pas d'opinion... personnellement, je n'ai pas d'opinion.

Femme (n'a pas donné son nom)

Hors micro : Est-ce qu'on peut répondre à ma question, s'il vous plaît ?

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Bien entendu... Attendez... Non monsieur, la Commission Particulière du Débat Public n'a pas d'opinion et c'est, effectivement lors d'une procédure plus tardive si Rte poursuit... Oui, oui, sur les compensations, madame puisque vous avez posé la question sur les compensations. Bon, je peux y répondre, mais Rte peut y répondre aussi. Je vous passe la parole...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Cette notion de compensation, elle a été légiférée récemment dans le Code de l'Environnement, c'est une démarche complète pour un aménageur comme Rte, mais qui s'applique aussi à toutes les infrastructures qui sont construites. Le point de départ, c'est qu'on reconnaît que l'ouvrage a un impact. Il a un impact sur le milieu naturel, il a un impact... *applaudissements dans la salle*... je suis au bout de l'explication, vous applaudirez à la fin. Donc, il a un impact sur le paysage, sur le milieu naturel, sur le cadre de vie. Notre but c'est de limiter au maximum ces impacts. Alors, la démarche elle s'appelle éviter, réduire et compenser. C'est en trois temps. La première chose c'est d'éviter au maximum les impacts, c'est d'ailleurs pour cela que je disais qu'on souhaiterait mettre en place des ateliers territoriaux pour que les citoyens décrivent le territoire. L'idée c'est de choisir un tracé qui va éviter les zones les plus importantes au niveau du patrimoine, du bâti humain, des agglomérations où les gens vivent, des milieux naturels. Y'en a dans la région. Y'en a peu en pourcentage, par rapport à d'autres régions en France, mais il y en a, il faut donc les respecter, les préserver, les identifier. La première démarche, c'est d'éviter les impacts en définissant un tracé qui ne passe pas là où il y a le plus d'impacts. Le deuxième verbe, c'est réduire, réduire l'impact. Alors, il y a plusieurs choses possibles, j'en ai donné des exemples dans les réunions précédentes. Par exemple, un des impacts connus des lignes électriques aériennes, c'est que les oiseaux peuvent se taper la tête sur les fils, et ils meurent par collision parce qu'ils ne les voient pas bien. Un des impacts sur lequel on travaille avec des spécialistes, des ornithologues, c'est de rendre les lignes plus visibles pour les oiseaux. On met des sphères avifaunes par exemple. Alors, il peut y avoir une réduction d'impacts par rapport à l'impact paysager qui va être d'avoir des pylônes plus petits et plus proches les uns des autres pour éviter que sur des panoramas ils soient visibles, ils se détachent par exemple du ciel. Donc, ça c'est la réduction des impacts. Et la troisième démarche, parce que la réduction des impacts ne permet pas d'éviter tous les impacts... de les éliminer pas complètement... pardon ? C'est de compenser les impacts qui restent. On va dire qu'il y en a de deux natures dans le métier de la ligne électrique : il y a un impact sur le milieu naturel qui va être restreint à l'emprise du pylône et puis éventuellement pour la vie, les oiseaux. Donc, cet impact-là, on le compense, on le fait traditionnellement pour tous les ouvrages qui sont créés. Si on endommage un certain milieu naturel sur une certaine superficie, on va reconstruire à l'avance si possible, des milieux naturels pour les espèces qui vont être perturbées pour ne pas diminuer les populations des espèces qui sont concernées. Donc, ça c'est l'impact milieu naturel, et après il y a l'impact visuel, l'impact paysager. Donc, les lignes électriques j'en parlerai plus tard, je pense que la question sera posée au cours de la soirée.

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Pardon, Gaëtan...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, j'en viens justement au point... la compensation des impacts visuels. C'est que ces lignes électriques en technique 400 000 Volts, sur ces niveaux de puissance, ne sont pas faites en souterrain, elles sont aériennes. Donc, on va avoir des pylônes plus grands que les pylônes actuels. Il faut compenser l'impact supplémentaire. Là, c'est un peu plus compliqué puisque c'est subjectif de la part de ce que l'on voit. Donc, notre proposition, c'est de reconstruire en technique souterraine des lignes de niveau de tension plus faible. Donc, concrètement, d'augmenter le projet dans son budget dans les ouvrages qu'il va concerner pour reconstruire en technique souterraine des lignes avec des poteaux plus petits pour lequel c'est techniquement accessible.

Propos d'un homme dans la salle hors micro, incompréhensibles.

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Merci monsieur... si vous voulez poser une question, prenez le micro. Est-ce que tu peux prendre un micro et te lever pour qu'on puisse te prendre en photo. Pose ta question...

Homme (n'a pas décliné son identité)

Je voulais juste faire remarquer que ce débat est quand même bien mené par la Commission Particulière du Débat Public. C'est-à-dire que le temps de parole, je sais pas s'il y a encore des républicains qui ont encore des restes de traditions démocratiques, mais dans la démocratie normalement le temps de parole est un peu plus réparti, c'est tout. Je voulais juste le faire remarquer.

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

D'accord, on prend en compte...

Le même homme (n'a pas décliné son identité)

On intervient cinq minutes, y'a des gens qui montent de la tribune pour venir... le monsieur il a ¾ d'heure, pas de problème, il a ses spots...

Autre homme (n'a pas décliné son identité)

Et dans les assemblées ont n'a pas besoin de micros, en principe.

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Oui, alors le micro c'est pour enregistrer tout ce qui est dit afin de suivre... Nan, nan, nan... On s'en fout pas des enregistrements, c'est pour suivre chaque réunion. Non, c'est pas pour les médias, c'est pour ceux qui ne peuvent pas participer à toutes les réunions. Oui...

Propos dans la salle d'une femme, incompréhensible.

Un micro mademoiselle, s'il vous plaît. Non, mais il y a des règles du débat, on peut un minimum les respecter.

Propos d'une femme, hors micro.

Des règles de où ? Moi je viens vous parler du fait que moi, on va mettre des pylônes là pour faire passer de l'électricité... J'en veux pas de l'électricité, j'en veux pas ! C'est une

catastrophe ce qui se passe... Y'en a marre...

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Attendez, laissez finir mademoiselle. Laissez finir.

Brouhaha dans la salle

Monsieur, n'agressez pas mademoiselle !

Propos d'une femme, hors micro.

Je ne veux pas du micro... mais qui vient pour ces débats ? Soit disant, y'a des réunions qui vont se faire, mais y'a personne qui va venir à vos réunions...

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Mais, faites-vous entendre, justement ! Si, vous prenez la parole devant tout le...

Pierre Rose (habitant de Quiéry-la-Motte)

Je vais recentrer la problématique. Parce qu'effectivement, les questions qui sont posées, même hors micro, sont très importantes. C'est-à-dire que, effectivement, contrairement à ce que disait monsieur Giacobino, les débats ne sont pas véritablement ouverts. C'est-à-dire qu'au point de départ, on a toujours l'impression que c'est RTE qui dirige le débat. Donc, j'appelle ceci un débat pipé. Donc, on part du principe que, au départ on a besoin de plus d'énergie, donc ça c'est l'optique de 2020. C'est bien l'optique de monsieur Desquilbet. Donc, à ce niveau-là, il y a déjà une première difficulté parce que fondamentalement, on n'est pas du tout dans cette optique-là, et au contraire, on est dans des mesures de baisse d'énergies. La deuxième difficulté dans le débat, c'est qu'on oublie que tout ce système-là, c'est un système très centralisé. C'est-à-dire qu'on ne s'occupe que de grands pylônes comme ça a été dit toute à l'heure par monsieur Dumon. On s'occupe de cette orientation-là, et on ne s'occupe pas d'autre chose. Alors, évidemment, on va parler d'enfouissement, on va parler de compensations, on va parler de variantes entre l'Est et l'Ouest, on va parler de déplacer éventuellement, en fonction des souhaits des différents particuliers, des organisations, peut-être des structures. Mais sur le fond du problème, on ne discutera pas. C'est-à-dire qu'on n'aura pas un débat véritable pour savoir si ce projet est utile, ou s'il ne l'est pas. Pour moi, personnellement, il ne l'est pas. C'est-à-dire que dans la mesure, où on est dans une période où on a besoin d'économies, au niveau du bâtiment, au niveau des refus de chauffer par l'électricité. Actuellement, on est dans une aberration du système français, c'est-à-dire qu'on chauffe essentiellement les maisons par l'électricité, ce qui est le chauffage le plus coûteux possible et donc on va en remettre une couche avec cette partie. Ensuite, évidemment, et ça a été dit tout à l'heure, c'est-à-dire que l'impact au niveau de tout ce qui est nucléaire est laissé de côté, alors que c'est une source d'énergie qui est dangereuse, et ça RTE n'en tient pas compte et qui part du principe qu'on va s'occuper uniquement de ce qui existe. On ne va certainement pas penser à réfléchir également sur les éoliens off-shore. Je vous en ai déjà parlé monsieur Desquilbet, c'est-à-dire que sur ces différents points, il n'y a pas de réflexions, il n'y a pas de débat public, comme ça a été dit. Et donc, sur l'impact sanitaire on fait l'impasse... Oui, y'a une absence de débat, c'est pour ça que j'essaye de l'orienter de façon à montrer un petit peu les difficultés en particulier. Y'a le Criirem qui a également posé un certain nombre de questions sur ces différents projets, et jusque maintenant, contrairement à ce que vous pourriez me dire, monsieur Desquilbet, vous avez toujours esquivé la question de savoir si le projet était utile ou ne l'était pas. Vous avez considéré

que c'était des débats idéologiques. Ce ne sont pas des débats idéologiques, ce sont des débats de société. Et dernier point sur lequel il me paraît important également de poser la problématique, c'est de raisonner en terme local. C'est-à-dire essentiellement de petites productions et non pas de grosses productions comme vous le pensez dans votre projet. Alors, je vous signale que ceci n'est pas seulement l'objet de la réflexion d'un certain nombre de personnes qui sont dans la salle, mais il y a un organisme qui s'appelle négaWatt qui a sorti un bouquin. Et ce livre propose un certain nombre d'orientations mais pas du tout dans le sens que vous donnez, c'est-à-dire dans le sens éventuellement de poser la problématique des énergies renouvelables. Les véritables énergies renouvelables, là-dessus, moi ce qui m'intéresse ça n'est pas de savoir si on va mettre une ligne à l'Ouest d'Hénin-Beaumont, mais le problème c'est de savoir si le projet doit avoir effectivement un intérêt au niveau collectif.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Une autre question ! Avant peut-être que Rte veut répondre... Oui, monsieur. Allez-y...

Habitant (1) (n'a pas décliné son identité)

Oui, pour suivre ce que ce monsieur disait. Nous avons bien compris qu'il s'agissait de problématique et d'envisager l'extension nationale et internationale. Moi, je vais poser la question : est-ce qu'on va aller aussi vers une extension des lignes en direction des nouveaux pays européens ? Parce qu'on est toujours dans la même logique du plus, plus, plus ! C'est-à-dire qu'on va maintenant donner des parts de marché et investir dans d'autres pays, et la vocation de Rte c'est bien entendu de continuer la logique. Donc, on va vendre des centrales nucléaires dans ces nouveaux pays, on va créer des nouvelles structures industrielles, etc. Mais, on va aussi acheminer. Et comme il y aura un décalage, on va de toute façon enrichir et améliorer leur réseau. Alors, moi je suis quand même un peu surpris. On est dans une logique maintenant de renationalisation. On est dans une logique de relocaliser l'emploi, alors que j'ai bien compris qu'il s'agit de desservir avec du 20 000 Volts, on a pas besoin de lignes de 400 000, qui, de toute façon, ne sont jamais que des lignes – autoroutes. Alors, quel est l'intérêt ? Quel est l'intérêt national, notamment. Et pour l'international, on a bien compris que c'était le retour sur investissement qui était en jeu. Donc, à terme on se doute bien qu'on est toujours dans le principe du partenariat public / privé. Et ça n'est absolument pas... Les besoins ce sont simplement ces rêves de gigantisme, ces rêves de grandeur, mais jusqu'à quand ? Et tout à l'heure, vous oubliez l'humain. J'avais bien compris qu'il y a des tous petits problèmes... bon, faut une compensation. Mais au plan humain, j'ai l'impression que ce petit cadrage, ça ne serait pas, quelque part, un peu gênant au niveau de la santé humaine ? Merci.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Alors, Gaëtan si vous voulez bien répondre d'abord sur la nécessité du projet et après sur les impacts sur l'humain.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, je vais répondre, euh... essayer d'être bref, mais c'est un vaste sujet que celui de la production de l'énergie électrique. Donc, vous avez compris que Rte ne produit pas d'énergie. Les centrales s'installent là où les producteurs les construisent, donc, les producteurs c'était Edf jusqu'à il y a une quinzaine d'années, c'est maintenant beaucoup de gens. Et l'énergie... Alors, quelques éléments pour comprendre comment évolue l'énergie électrique. Les énergies renouvelables, ce ne sont pas forcément des énergies décentralisées locales. Donc, quand vous construisez des champs d'éoliennes, par

exemple les champs d'éoliennes off-shore comme on imagine qui sont dans l'appel d'offre du gouvernement qui représentent 500 mégawatts ou 1 000 mégawatts, ce sont des puissances qui ne peuvent être transportées qu'à 400 000 Volts, c'est-à-dire qu'on ne peut pas avoir des réseaux de tension inférieure pour transporter cette énergie. Cette énergie va être produite à 15 km de la terre, en pleine mer, y'a personne pour consommer l'énergie à cet endroit-là. Donc, il faut acheminer cette énergie, la prendre où elle est produite et l'amener là où il y a des consommateurs. Donc, le projet Avelin – Gavrelle, pour revenir à ce qui nous occupe ce soir, c'est un projet dans lequel, quand je l'ai présenté, je n'ai pas prononcé le mot nucléaire. Et bien sûr, puisqu'il n'y a pas d'évolution du parc nucléaire au niveau régional qui est dans les hypothèses et dans les conditions de nos études. Il y a le projet de Flamanville, mais qui arrive avant l'échéance de 2017 de ce projet. Il a été décidé avant la décision allemande, enfin il a été proposé à la Commission de Débat Public... donc décidé de lancer un débat public, c'était le 5 janvier 2011 que la Commission Nationale de Débat Public a dit « on fait un débat public ». Donc, c'était avant un bouleversement majeur au niveau de la production électrique en Europe, qui est l'arrêt de 8 gigawatts de centrale en Allemagne. Donc, les flux qui augmentent depuis 5 ans qui font que la ligne a fonctionné plus de quarante ans sans souci et qui arrive aujourd'hui à saturation, d'où viennent-ils ? Ils viennent de nouvelles centrales qui ont été construites depuis. Ces centrales, ce sont essentiellement des centrales à gaz et des champs d'éoliennes. Vous avez au Nord de l'Allemagne à peu près 20 000 mégawatts d'éoliennes qui ont été construites. Quand il y a du vent en Allemagne, on voit l'énergie entre Lille et Arras qui circule, qui sont des mégawatts heure d'énergie verte, on va dire, d'énergies renouvelables produites en Allemagne. Donc, l'énergie électrique n'a pas de frontière, ça fait 60 ans que les pays sont interconnectés, et les énergies dites intermittentes qui sont aléatoires vont d'un pays à l'autre en fonction du vent. Et le vent ne souffle pas au même moment en Allemagne et en France. Quand il y a du vent en France, on peut avoir de l'énergie qui va circuler d'une région à l'autre ou d'un pays à l'autre. Et réciproquement, dans l'autre sens. Donc, il ne faut pas penser qu'une énergie renouvelable est une énergie forcément locale. Ça peut... on peut avoir des éoliennes dans les jardins. Regardez la ville de Lille, elle a besoin de l'énergie, elle va la chercher là où il y a des centrales disponibles et parfois ces centrales sont en Belgique, et parfois elles sont en Allemagne. Donc, le réseau il sert à acheminer l'énergie. Le but, c'est qu'il n'y ait pas de coupure de courant, que l'énergie soit la moins chère possible. Et on le fait en essayant de respecter l'environnement le mieux possible. Donc, on n'est pas sûr et certain du nombre des problématiques que vous évoquez, voilà.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci Gaëtan. On va passer à une autre question.

Homme hors micro : vous n'avez pas répondu concernant l'extension en direction des nouveaux pays européens. On n'a pas parlé de l'Allemagne, de la Belgique.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Mais, c'est déjà le cas. Aujourd'hui, le réseau électrique européen est interconnecté de la Pologne, la Tchéquie, l'ex-Yougoslavie, toute l'Europe occidentale sauf l'Angleterre puisque c'est un câble en courant continu. Et il y a une ligne sous le détroit de Gibraltar. Donc, la sinusoïde de 50 Hertz passe par le zéro au même moment à Marrakech, à Varsovie, à Brest et à Berlin, en Espagne et au Portugal. C'est déjà interconnecté. La France est interconnectée avec l'Allemagne et la Suisse depuis la première guerre mondiale. Et ce n'était pas une question de business, mais c'était de la solidarité entre les pays parce que si ces pays ne s'interconnectent pas, si les centrales tombent en panne, il

faut que chaque pays ait sa centrale de dépannage. En interconnectant tous les pays, vous n'avez besoin que d'une seule centrale pour toute l'Europe. C'est tout bêtement pour qu'on construise moins de centrales et qu'on s'aide entre les pays parce que c'est très rare les avaries dans les centrales ou les arrêts de centrales. Et cette interconnexion qui existe depuis des décennies est de plus en plus utilisée parce qu'il y a de plus en plus d'énergies intermittentes qui produisent à des moments aléatoires à long terme. On sait bien prévoir à un ou deux jours d'avance, mais on ne prévoit pas bien à quinze jours ou un mois d'avance. Donc, le réseau permet que l'énergie, quand elle est produite, soit utilisée. En Allemagne, je sais pas si vous savez mais en ce moment y'a des éoliennes qu'on est obligé d'arrêter parce que le réseau ne permet pas d'amener l'énergie du nord de l'Allemagne où sont les éoliennes, vers le sud où les Allemands ont arrêté des centrales nucléaires et où la consommation est très importante. Donc, il manque du réseau entre le nord et le sud de l'Allemagne. Et les gestionnaires du réseau allemand, les Rte qui sont en Allemagne, ils sont quatre parce que c'est une organisation différente. Ils ont des projets énormes de constructions de nouvelles lignes Très Haute Tension de 400 000 Volts pour prendre l'énergie au nord et l'amener au sud.

Pierre Rose (habitant de Quiéry-la-Motte) hors micro

Comme d'habitude, vous ne répondez pas à la question.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Excusez-moi, redîtes. Parce qu'il y a eu beaucoup de questions.

Pierre Rose (habitant de Quiéry la Motte) hors micro

Vous le savez bien, vous le savez bien c'est toujours la même question et vous ne répondez pas.

Habitante (1) (n'a pas décliné son identité)

Désolée, mais vous n'avez toujours pas répondu à la question. Le problème ne se pose pas en ces termes, le problème se pose en termes de consommation. Rte reconnaissait début janvier que la consommation avait encore baissée en 2011. Il va de soi qu'il serait intelligent, logique, souhaitable que la consommation continue de baisser, et non pas continuer à produire de l'électricité en plus. On n'a pas prévu de fermer des centrales nucléaires, à ce que je sache. On continue de construire de l'électricité en plus. Pourquoi ? Elle sert à quoi ? Voilà la question à laquelle on aimerait que vous répondiez. Quant à l'éolien, vous dites que l'éolien pose un gros problème puisque vous construisez pour transporter des puissances maximales lorsque la puissance moyenne est loin d'être celle qui est la puissance maximale. C'est quand même un gros problème puisque vous conduisez ainsi de l'électricité sur des distances énormes. Donc, vous allez en faire combien des lignes THT pour transporter l'énergie produite par l'éolien ? Parce qu'il y en a besoin d'une ici, et il y en aura besoin d'autres ailleurs. Bien, vous disiez tout à l'heure que votre souci était de faire baisser les factures d'électricité, alors ça j'ai quand même un p'tit doute. Avec ce qui est en train de se passer dans l'éolien qui est une vraie manne financière, et la part de Rte qui va augmenter énormément vu que toutes les lignes, vu toute la re-modification de réseau que vous allez être obligé de faire pour transporter cette énergie éolienne. Il m'étonnerait beaucoup que les factures d'électricité, effectivement, diminuent. C'est d'ailleurs pas ce qui est prévu puisque notre Ministre nous annonçait une prévision d'une hausse de 30 %.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je peux répondre ?

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Allez-y monsieur Desquilbet, oui...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Alors, par rapport à la consommation pour commencer. J'ai expliqué qu'effectivement ce qui fait évoluer l'énergie entre Lille et Arras, c'est que les centrales ne sont plus au même endroit qu'il y a cinq ans et on pense qu'en 2020 il y en aura des nouvelles à des endroits différents. Donc, on n'est pas là dans la question de l'augmentation de la consommation du Nord – Pas-de-Calais. Particulièrement le Nord – Pas-de-Calais puisqu'on est dans une région qui est atypique en France, où la part de l'industrie dans la consommation électrique est beaucoup plus importante. Elle est quasiment le double de ce que l'on rencontre dans le reste de la France. Et la consommation industrielle diminue beaucoup. Donc, la consommation de la région Nord – Pas-de-Calais est en baisse depuis plusieurs années. Et la question n'est pas d'alimenter... on ne construit pas une ligne quand la consommation baisse. C'est des flux qui dépassent l'échelle géographique d'une région administrative, qui vont d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. La consommation a baissé en 2011. Rappelez-vous l'année 2011, c'est une année qui a été exceptionnelle en termes de température. Et vous savez très bien, ça a été rappelé avant par la dame, que y'a beaucoup de chauffage électrique en France, qui fait que quand il fait froid la consommation est importante. Et quand il fait doux, la consommation est plus faible.

Habitante (1) (n'a pas décliné son identité)

Oui, mais ce qu'il faut faire c'est éliminer une partie du chauffage électrique, pas produire de l'électricité en conséquence.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Alors, ça c'est quelque chose qui n'est pas dans le domaine d'activité de mon entreprise. Donc, c'est quelque chose qu'on peut imaginer souhaitable. Le gouvernement a des plans pour isoler les maisons. Y'a des actions pour diminuer la consommation d'énergie des bâtiments. Et c'est des points que l'on prend en compte dans les prévisions de consommation. Le secteur de la consommation électrique qui augmente le plus, et qui compense la diminution du secteur industriel, c'est les nouveaux usages de l'électricité. Donc, ce qui est le principal responsable de l'augmentation de la consommation de l'énergie électrique en France, c'est ce qui n'existait pas il y a cinq ans. Regardez ce qu'il y avait au pied du sapin de Noël dans les familles françaises, à Noël 2011. Combien d'appareils se branchent sur le réseau électrique et qui n'existaient pas il y a cinq ans.

Habitante (1) (n'a pas décliné son identité)

Mais c'est le problème...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Vous offrez des livres aux enfants, ou vous offrez des iPad ?

Habitante (1) (n'a pas décliné son identité)

Mais, c'est le problème de l'offre et de la demande. Plus on va offrir, plus on va demander, hein.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Alors, c'est des choses qui dépassent largement le cadre de l'entreprise Rte, qui dépassent probablement le cadre du secteur électrique, qui sont des questions de société. Nos analyses c'est pas de dire : voilà, comment on veut que la société bouge, c'est compte tenu de ce qu'on imagine dans les prochaines années en termes de démographie, d'augmentation du nombre d'habitants en France, d'augmentation du nombre de ménages qui augmentent plus vite que le nombre d'habitants parce qu'il y a de plus en plus de familles monoparentales. Compte tenu, dans une maison moyenne en France de ce qui est électrique, de combien de temps ça tourne. Un ordinateur, il y a dix ans, ça tournait ¼ d'heure par jour, aujourd'hui il y en a beaucoup qui tournent 24h/24 chez vous, plus la boîte pour récupérer le câble, pour la boîte de la box trucmuche de l'Internet haut débit... et tout ça consomme un peu d'énergie. Et on regarde toutes ces consommations, comment elles vont évoluer dans les dix prochaines années. On regarde quels sont tous les efforts de réduction de consommation, puisqu'il y a les marquages A+, A++ des frigos, y'a les fenêtres à triple vitrages qui sont installées... donc, l'INSEE nous fournit des statistiques. On voit qu'avec toutes ces évolutions de tous ces appareils électriques, de toute la façon de consommer de l'énergie, on imagine que la consommation d'énergie dans certains scénarios peut continuer à augmenter. Le réseau, on va essayer de le dimensionner pour permettre d'alimenter tout le monde, dans toutes ces situations-là. Mais ce n'est pas l'objet du projet Avelin – Gavrelle, je le répète. On n'est pas sur cette question de l'augmentation de la consommation de l'énergie, c'est une part minime. On est dans l'évolution de la nature de la production, de sa localisation et de son intermittence.

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Merci...

Pierre Rose (habitant de Quiéry la Motte)

C'est marrant, vous changez votre discours suivant les différentes réunions.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Non, j'ai toujours dit ça...

Pierre Rose (habitant de Quiéry la Motte)

Vous avez déjà dit les fois précédentes que l'on était dans une optique d'une augmentation de la quantité d'énergie nécessaire pour 2020. Ça, ça a été dit !

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Donc, je le redis. Dans les scénarios de Rte on voit, on imagine qu'en 2020 la consommation de l'énergie sera plus forte. Mais c'est des réponses, quand on me demande est ce que Rte pense que la consommation de l'énergie va augmenter ou baisser ? Je vous dis qu'en faisant des études par rapport à ce que l'on connaît des appareils électriques et du comportement des français. On travaille avec le gouvernement, avec l'INSEE, on multiplie toutes les statistiques, on voit que ça pourrait augmenter un tout petit peu ou augmenter un peu plus avec différentes hypothèses, notamment avec la législation sur l'isolation des bâtiments. Mais c'est une question, quand on me pose la question, je réponds ça. Après, c'est pas le projet Avelin – Gavrelle.

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Merci, une autre question ? Du coup, plus de question... Monsieur là-bas, mademoiselle,

oui je vous en prie.

Femme hors micro dans la salle : les risques des ondes électromagnétiques. Les études qui sont faites donnent quoi ?

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Les risques des ondes électromagnétiques, sur l'humain, la santé ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Les ondes électromagnétiques. Donc on est à 50 Hertz dans le domaine que les scientifiques appellent les Extrêmement Basses Fréquences. Donc, je voudrais dire que ça n'a rien à voir avec d'autres questions qui ont été évoquées ce soir, d'ailleurs dans l'introduction, par exemple les antennes-relais où on est à 1 gigahertz, c'est à dire à 1 milliard de Hertz dans le domaine des Très Hautes Fréquences, voire des Hyperfréquences. Donc, le domaine du 50 Hertz, la question sanitaire elle a été posée en 1979 pour la première fois, ça fait trente deux ans. Depuis, il y a eu au moins 15 000 publications internationales. Tous les chercheurs de santé environnementale se sont penchés sur cette question. Donc, c'est un sujet sur lequel il y a énormément de connaissances. Mon entreprise, c'est une entreprise de 8 500 personnes qui sont essentiellement des ingénieurs. Donc, on n'a pas d'actions particulières pour faire de la recherche médicale. On en finance, on est très intéressé puisque nos salariés sont les premiers exposés. On a des travailleurs qui vont sous les fils électriques sous tension pour réparer le réseau en évitant les coupures des clients. Donc, on se tient très au courant, mais c'est pas nous qui créons l'information. Cette information elle naît dans le domaine de la recherche internationale. L'OMS, l'Organisation Mondiale de la Santé, l'accumule, elle fait des expertises collectives et donne des avis. Elle fait une recommandation en disant « il y a un seuil au-dessus duquel il ne faut pas exposer les populations et qu'il faut respecter ». C'est une recommandation reprise comme une recommandation et que le droit français a inscrit dans une réglementation. Donc, c'est beaucoup plus fort qu'une recommandation, c'est pour RTE une obligation légale de respecter un seuil qui est de 100 μ T (micro tesla) qui est le seuil que l'OMS et l'Europe ont recommandé. Donc, ce seuil-là on va le respecter. Donc, on pense qu'on le respectera parce qu'on fait des calculs et qu'on sait le dire à l'avance. Et comme le disait monsieur le Président, la loi depuis le 1^{er} décembre dernier impose que les ouvrages soient contrôlés par un organisme indépendant quand ils sont construits. Donc, vous aurez accès à des mesures puisque c'est rendu public qui vous prouveront quel est le niveau de champ magnétique produit par la ligne Haute Tension après sa mise en service.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Mademoiselle, est-ce que la réponse vous satisfait ? Une autre question dans le fond ? Oui, oui, je vous en prie. Monsieur, s'il vous plaît juste votre nom. Juste votre nom s'il vous plaît.

Epix (d'une autre planète)

Test test micro. Bien, mon nom je m'appelle Epix, ça vous va comme nom ?

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Très bien, vous venez d'où ?

Epix (d'une autre planète)

Je viens de très loin, d'une autre planète.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Allez-y, posez votre question.

Epix (d'une autre planète)

Alors, en fait moi je rebondis parce que monsieur il parle de seuil à un moment et dans ma tête ça a fait tilt. Ce qu'on appelle seuil c'est quelque chose qui est assez variable *a priori*. Et qu'une institution comme l'OMS peut décider en cas par exemple d'explosion d'une centrale au Japon d'augmenter le seuil d'admissibilité de la radioactivité envers les humains, des choses comme ça... Bravo monsieur, vous avez trouvé là, évidemment... On voit que vous faites partie d'une espèce de... je sais pas comment appeler ça... peut-être que quelqu'un...

Dans la salle hors micro, un homme : une grande famille !

Une grande famille voilà c'est... et puis d'ailleurs, mademoiselle, je ne sais pas comment vous vous appelez non plus, mais quand vous parlez au monsieur, vous l'appelez monsieur je ne sais pas quoi, et quand vous appelez un des camarades qui est là, vous le tutoyez... enfin c'est très sympathique. Donc, vous faites peut-être partie de la même famille, c'est très sympa.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Non, non je ne fais pas du tout partie de la même famille et je...

Epix (d'une autre planète)

En tout cas, vous avez appris des codes... Et juste quelque chose de très pratique aussi c'est que j'ai l'impression d'être à l'école ou à l'université ici. Y'a une belle tribune avec des beaux spots. Derrière y'a des fauteuils où les gens sont assis un peu comme des moutons ou comme quand on est à l'école, on apprend à s'asseoir un peu idiotement, je veux dire. Et, on appelle ça un débat public ! Alors, moi... démocratique et depuis 95...

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Quels genres de modalités vous proposez. Comment vous verriez le débat, alors ?

Epix (d'une autre planète)

Ce qu'on m'a appris c'est que dans d'autres parties du monde pour discuter, généralement ce qui est bien c'est que les gens se fassent face et que chacun se voit. Par exemple, le cercle qui était le cercle des arènes romaines et des amphithéâtres grecques par exemple, quelque chose qui relève un peu de la démocratie d'il y a quelques milliers d'années. C'est quelque chose qui est également sympathique pour parler. Alors, j'en conviens, c'est peut-être compliqué quand il y a des experts ou des beaux-parleurs à la tribune et puis qu'effectivement il faut que leurs chemises, leurs cravates brillent d'une telle façon... Mais bon... Je sais pas comment ça se passe ici, si c'est comme à la télé. Parce que pareil, là j'avoue, vous avez un sacré matériel pour filmer tout ça, je sais pas... je suis vraiment époustoufflé. Là, y'a vraiment de la consommation, les modèles de caméras, les choses là-bas pour monter direct et tout... c'est... bravo le débat... là la France... Cocorico, bravo ! Moi c'est la première fois que j'assiste à un débat comme ça, c'est merveilleux. Par contre, donc du coup, ce que je trouve complètement hallucinant c'est qu'effectivement le temps de parole est absolument... moi j'essaye de rétablir un peu la balance, là vous voyez... Le

monsieur avec sa cravate, qui est donc payé par l'entreprise, je sais pas si lui aussi il finance la mascarade, mais il parle beaucoup et il sait très bien parler. Donc, bravo ! Il a fait des belles études de communication, il a peut-être fait HEC, etc. Bravo ! Il sait vendre son produit. Peut-être que c'est déjà vendu, donc c'est encore mieux. Et donc, ce qui m'interroge le plus, c'est que lui ne parle jamais de nucléaire. Il parle de création de nouvelles centrales, etc. Et aucun des gens dans la tribune n'a parlé de ça, et les gens dans le public essayent de relancer là-dessus. Quand est-ce qu'on va parler effectivement de la France qui est la plus grande productrice de nucléaire au monde, enfin peut-être pas au niveau des statistiques, mais qui produit, qui vend, etc. et qui compte se faire... le fleuron français c'est ça puisque si il y avait plus ça la vie va changer pour tout un chacun dans ce pays et tout un chacune également. Et du coup, j'aimerais bien qu'on parle un peu de ça aussi. Et du coup le fait que l'on parle tout le temps de l'énergie, d'énergie, de câbles qui font circuler cette énergie de plus en plus vite, de plus en plus loin. A un moment, est ce qu'on peut pas se poser la question de savoir de quelle énergie on a besoin, à un niveau local. Donc, effectivement, quand on organise ce genre de truc on a besoin de beaucoup d'énergie donc peut-être il faut l'organiser dans les Alpes, là où il y a du vent, ou à côté de la mer, j'en sais rien. Mais, est ce que ça parle à certaines personnes à la tribune de dire : merde ! Le futur que nous réserve-t-il en fait ? Les japonais ils en ont de l'énergie. C'est eux qui fabriquaient les ancêtres des i Pad, les Nintendo avec lesquelles tous les gamins jouent. Et bien où ils en sont les japonais du côté de Fukushima ? J'imagine que vous avez déjà bien réfléchi, vous pouvez faire des cauchemars, etc. Mais, ça vous empêche pas de continuer toujours le même discours, quoi. On a besoin de beaucoup d'énergie donc on produit au Nord parce qu'il y a du vent, on produit au Sud parce qu'il n'y a pas de vent. C'est incroyablement ridicule, en fait. Et la manière dont le dispositif est là, c'est ridicule... Voilà, c'est d'un très grand ridicule, ça fait donc depuis 95 que ce ridicule existe, et bien je sais pas combien de temps ça va continuer. Si c'est enregistré, peut-être essayez d'y réfléchir aussi. Peut-être que je me suis mal exprimé sur certains points. Mais c'est d'un ridicule... Ouais, voilà. Donc si y'a l'État derrière, et bien l'État est ridicule. Et comme dans beaucoup d'occasions il se rend ridicule et c'est merveilleusement bien réussi. Bravo, pour les vidéos. C'est filmé ? Dans 150 ans on pourra voir que c'était ridicule, merci.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Et on pourra voir les améliorations, aussi.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Bon, on va demander effectivement à monsieur Corbisez, maire de Oignies, de faire une salle qui soit disposée autrement, mais... je ne suis pas sûr que ça réponde à votre question. Deuxièmement, je crois que le débat public, il concerne une ligne électrique. Il n'y a pas de débat général, on peut le regretter, ça c'est votre affaire, sur l'ensemble de l'énergie où elle va, d'où on la consomme, etc. Y'en a pas.

Dans la salle hors micro : à quoi ça sert alors ? Autres propos incompréhensibles.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

A ce moment là, tout est dans tout monsieur.

Dans la salle hors micro : quand une centrale explose, c'est dans tout. Vous avez vu comment c'était...

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Moi, je n'ai pas d'opinion, alors je suis désolé monsieur, mais... oui d'accord, vous avez parfaitement compris madame... donc, je pense effectivement que si on veut s'écouter et faire un débat qui porte sur la ligne entre Avelin et Gavrelle, et pas sur l'ensemble de la consommation ou de la production de l'énergie dans le monde entier, qui n'est pas d'actualité et qui n'est malheureusement... enfin... c'est à vous de le dire. Mais, j'ai l'impression que si on veut faire un débat qui soit uniquement sur la ligne, il faut retomber sur terre. Et le débat public, je le précise, il est un plus, de l'ensemble des procédures de concertation dont on vous a parlé. Si la ligne doit se faire, également aussi en plus des décisions qui feront suite à une enquête publique s'il y a lieu et pas du tout à l'issue du débat public. Alors, on peut effectivement faire des tas de suppositions sur le rôle que nous pourrions avoir. Nous n'avons pas à exprimer d'opinion sur le projet, par contre c'est à vous de le dire. Vous l'avez dit d'ailleurs, je ne dis pas excellemment, mais vous l'avez dit clairement. Et puis d'autres peuvent le dire aussi, ce qu'ils en pensent, qui n'est pas forcément le même point de vue.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Il y a juste une question ici, monsieur...

Habitant de Oignies (n'a pas décliné son identité)

Bon, moi je suis habitant de Oignies. J'ai reçu un petit Fly dans ma boîte aux lettres pour un débat public. Bon, je suis déçu franchement parce que moi je voyais sur le petit papier-là qu'on allait parler de l'implantation d'une ligne électrique, hein. Bon, ici on est en train de parler du nucléaire, de l'éolien... attendez, moi je connais aussi tous les petits problèmes. Je suis désolé, je connais les problèmes, je sais qu'on a une diminution d'électricité. Moi, je fais gaffe. J'ai mon ordinateur que j'éteins. Mais, là nous sommes en train de parler de l'implantation d'une ligne électrique. Moi, je me fous pas mal de savoir si on va faire débat du nucléaire, de l'éolien, etc., etc. moi ce qui m'incombe, c'est de savoir si je vais avoir les lignes électriques sur mon terriil que j'aime bien parce que moi je cours et j'adore voir les animaux courir sur mon terriil. De savoir un peu si les projets de monsieur le maire sur l'implantation des maisons sur le parc à bois va se faire à cause de l'implantation des pylônes électriques, mais écoutez... arrêtez les jeunes... Moi, le débat politique sur le nucléaire, l'éolien et tout... j'en ai ras le bol. Je suis conscient d'avoir mon électricité. Faites comme pour moi... non, non, non, les jeunes... Ici, nous sommes sur un débat sur l'implantation... ensuite, il y a quand même quelqu'un... le débat nucléaire, etc., etc....ça ne nous regarde pas. Je suis désolé, je suis un peu déçu de ce truc-là. Merci pour la parole.

Interjections dans la salle hors micro, incompréhensibles.

Monsieur, monsieur... je pense que monsieur à cravate là, tout à l'heure... Je suis d'accord avec vous, je ne sais pas s'il n'a pas fait une erreur tout à l'heure quand il disait que nous importons de l'électricité par l'Allemagne sachant que nous avons quand même la meilleure centrale nucléaire qui a été implantée dans les années 70 qui s'appelle Gravelines. Alors, moi j'ai des doutes quand même sur l'importation de l'électricité de l'Allemagne vers la France. Alors que nous avons construit ici une centrale à Gravelines pour exporter dans les pays limitrophes.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci. On va prendre une question là-bas. Allez-y.

Christian Musial (Maire de Leforest)

Bonsoir, bonsoir à tous. Christian Musial, maire de Leforest. Alors j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer maintes et maintes fois dans ce débat puisque j'ai participé et aux réunions d'Hénin, de Courcelles, de Leforest bien sûr et aujourd'hui à Oignies. Alors, en réaction à tout ce qui a été dit et pour essayer de nourrir ce débat, j'insisterai sur le fait en réponse à monsieur à l'instant, que le débat de fond porte quand même sur la production énergétique, sur la centralisation de cette production et des choix qui vont être conditionnés. Alors, c'est vrai qu'on n'en parle pas beaucoup, mais c'est quand même le débat de fond de se dire : est-ce qu'on continue de centraliser ou est-ce qu'à l'inverse on réfléchit à des alternatives et notamment à des alternatives en termes de production plus proches des besoins. J'avais cité à Leforest et je l'ai relaté dans un cahier d'acteurs qui sera sans doute imprimé la semaine prochaine à Thumeries, mais j'avais notamment relaté un projet sur Leforest de centrale photovoltaïque qui était porté par un investisseur privé, et qui pouvait permettre de répondre aux besoins de 4 000 habitants proches de Leforest, avec beaucoup moins d'impacts puisque que c'était une centrale photovoltaïque qui était au sol, avec des fils pour le coup qui n'étaient pas aériens, avec la possibilité de faire circuler le courant et de répondre à des besoins proches. Et ce projet-là, il a été plombé parce qu'il y a eu un moratoire sur le photovoltaïque qui a fait considérablement chuté les tarifs de rachat en direction du photovoltaïque et parce qu'il y a eu aussi une homogénéisation du territoire à l'échelle nationale qui fait qu'on comprend bien que les projets sont plus rentables dans le Sud que dans le Nord. Je fais une synthèse très réductrice, mais en tout cas c'est quand même pour toutes ces raisons que le projet leforestois n'a pas pu voir le jour. Donc, le débat de fond il est quand même là, est-ce que c'est... et c'est trois questions que je pose dans le cahier d'acteurs, et la première c'est effectivement est-ce qu'aujourd'hui on conforte le nucléaire ou non, et ce projet-là vise quand même à conforter le nucléaire et à créer des grandes autoroutes de l'électricité. Et c'est le débat de fond, c'est le débat de fond parce que, pour encore rebondir sur la remarque de monsieur qui est préoccupé par son terroir, où qu'on la mette cette ligne à Haute Tension, qu'on la mette en aérien ou qu'on la mette souterrain, elle embêtera tout le temps quelqu'un. Elle embêtera les voisins et on a parlé de la question de la santé et j'y reviendrai après. Elle embêtera les joggeurs parce qu'ils y feront leur jogging. Elle embêtera les éleveurs parce que là aussi et c'est prouvé par certaines études, un impact réel et notamment à travers les courants conduits, je pense, par le sol, c'est des choses qu'on n'évoque pas beaucoup, mais en quinze jours j'ai eu le temps de me renseigner sur la question et notamment à travers les courants conduits il y a des impacts et y'a certains éleveurs qui ont gagné d'ailleurs des procès contre RTE je pense, du côté de la Bretagne ou ailleurs. Toujours est-il que, où qu'on la mette cette ligne, il y a aura nécessairement quelqu'un de mécontent, et il y aura nécessairement des impacts et notamment sur la santé. Et je terminerai là-dessus parce que souvent on met en évidence cette norme de 100 μ T (micro tesla), or il y a quand même l'Agence de Sécurité et du Travail, l'AFSSET qui reconnaît qu'il y a une réelle incidence sur la santé et notamment un impact sur la leucémie des enfants à partir de 0,2 μ T (micro tesla). Ce qui fait, et je ne me suis pas amusé à faire le calcul, mais considérablement beaucoup moins que les 100 μ T (micro tesla) derrière lesquels, bien souvent, on se réfugie. Je me demande si de ce côté non plus, rien que sur la norme, le débat n'est pas biaisé non plus, voilà.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci. Monsieur Desquilbet, si vous voulez répondre.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Merci. Je voudrais répondre à trois questions que je viens d'entendre. Dans l'ordre. Je ne

me suis pas trompé, on importe actuellement 2 000 mégawatts d'Allemagne. Et on n'est pas en train de vendre de l'énergie en Allemagne. La France consomme aujourd'hui vers 19 heures qui est le moment de la journée où l'hiver la consommation est la plus forte, environ 97 000 mégawatts. Le parc de production nucléaire installé en France, je ne sais pas combien il vaut, mais aux alentours de 60 000 – 70 000 mégawatts. Donc, un jour d'hiver quand il fait très froid, il y a au moins 20 000 ou 25 000 mégawatts qui sont consommés en France qui ne viennent pas des centrales nucléaires françaises. Et concrètement, y'en a beaucoup qui venaient d'Allemagne tout à l'heure et actuellement encore et toute la journée. J'ai regardé avant de partir au dispatching, on a importé entre 2 000 et 2 500 mégawatts toute la journée. Alors, en énergie quand je regarde sur l'année en 2010-2009, on a plus importé d'énergie d'Allemagne qu'on ne leur en a exportée. Ça s'est inversé le 17 avril dernier, clairement. Donc en 2010 ça a été le contraire, la France a plus fourni de l'énergie à l'Allemagne puisqu'elle avait arrêté 8 centrales et qu'elle avait un besoin énorme d'énergie. On imagine que les allemands vont construire des centrales, probablement des centrales à gaz. Peut-être développer encore des énergies renouvelables même probablement, ils ont d'énormes projets d'éoliens off-shore notamment en mer Baltique et en mer du Nord pour rééquilibrer leurs importations. Donc, un autre point que je voulais dire c'est qu'il faut faire attention au raisonnement en énergie sur l'année. L'énergie électrique, dans le travail de RTE, c'est à chaque instant qu'il faut étudier l'équilibre production / consommation. Et quand on dit, on voit souvent ça dans les articles de journaux, on a mis en service un champ d'éoliennes de 8 éoliennes et ça permet d'alimenter 15 000 personnes. Ça permet d'alimenter 15 000 personnes si vous avez un réseau électrique qui, quand il y a beaucoup de vent et que les gens dorment et qu'ils n'ont aucune lumière allumée, fait que l'énergie va aller alimenter d'autres personnes. Mais quand il n'y a pas de vent et que les gens ont besoin d'un peu d'énergie électrique, on peut l'amener d'ailleurs. Donc, le réseau électrique, sa vocation c'est de faire que l'énergie qui est produite de manière plus ou moins aléatoire, sachant qu'il y a des aléas dans les centrales nucléaires aussi, des fois elles s'arrêtent de manière impromptue. Il faut qu'on sache gérer ces événements-là et c'est le réseau qui compense le fait qu'on ne peut pas bien stocker l'énergie électrique. Donc, c'est bien par une répartition spatiale que ça fonctionne.

Alors, je vais continuer maintenant sur l'aspect santé et à la question de monsieur Musial sur le seuil. Les seuils sur lesquels on se fonde sont les seuils qu'il y a dans la réglementation qui est appliquée au réseau de transport d'électricité uniquement, d'ailleurs. Il n'y a pas de norme, d'ailleurs, qui va dire un four à micro-ondes, une télé, un ordinateur est limité sur le champ magnétique. Il y a en une pour le réseau de transport d'électricité, pas sur le réseau de distribution, pas sur le réseau interne des maisons, et il n'y en a pas sur tous les appareils électriques. Donc, cette norme on la respecte. Si la norme baisse un jour, on la respectera, on se mettra en conformité, c'est clair. Après, il y a d'autres seuils évoqués sachant que, nous, quand on dit 100 μ T (micro tesla), c'est la pointe du pic, c'est en permanence, c'est à chaque instant qu'on les respecte. Y'a des épidémiologistes qui ont fait des analyses en utilisant des valeurs moyennes où ils regardent sur des moyennes de 24 heures, sur des indicateurs statistiques. Donc c'est un domaine qui n'est pas celui de l'électrotechnique du réseau. Donc, voilà là-dessus, je dirais si la norme évolue, si l'Afsset fait une recommandation, si le législateur la reprend, et qu'on l'applique au réseau électrique, évidemment on l'appliquera la nouvelle loi.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Oui, je voudrais juste poser une question à monsieur Gaëtan Desquilbet, à RTE. Comment vous appliquerez la norme, si elle est baissée sur des lignes existantes ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Alors, ça dépend de ce que dit la loi. Si la loi dit y'a un effet rétroactif sur les 100 000 kilomètres de lignes existantes, on verra avec le législateur combien de temps il faut pour mettre le réseau en conformité. En général, les lois s'appliquent aux nouveaux ouvrages. Alors, quand la loi des 100 μ T (micro tesla) est sortie, c'était en 2001. On a décidé, nous Rte, de mettre tout le réseau en conformité, ce qui n'était pas une obligation puisque la réglementation c'est pour les nouvelles lignes. Donc, la ligne Avelin – Gavrelle future, évidemment la respecte puisque c'est une obligation et que la ligne actuelle la respecte également ainsi que nos 100 000 kilomètres de réseau. Si la nouvelle loi fait que... si jamais ça évolue et puis s'il y a des difficultés à ce que le réseau existant respecte la loi, on discutera avec notre tutelle qui est l'État pour voir comment est-ce qu'on déploie ou pas une loi sur le réseau existant. C'est des choses qui se font de temps en temps. Par exemple, dans un autre domaine puisque cette réglementation fixe également à quelle vitesse de vent les pylônes doivent résister. Il y a eu la tempête de 99, la vitesse de vent a été augmentée. Nos pylônes résistent à environ 20 km/heure de plus de vent par rapport à la tempête de 99. C'est environ 170 km/heure, on va dire, alors qu'avant c'était environ 150, sachant que ici sur la zone Arras-Lille c'est un peu plus fort parce qu'on est près de la mer. Y'a des zones en France, suivant qu'on est au bord de la mer ou zones de vent intérieurs. Ici, on serait à peu près autour de 200 km/heure. Techniquement c'est compliqué parce qu'on parle en pression de vent sur les fils électriques. Vous pouvez imaginer que les fils c'est comme la voile d'un bateau, que le pylône c'est comme le mat, et en fait le vent s'applique plutôt sur les fils, c'est pas les pylônes qui reçoivent le vent, c'est les fils électriques qui tirent dessus. Donc, on va regarder la pression de vent sur les fils. Y'a des effets de rafales qui fait que sur une ligne de 10 km de long, le vent n'est pas constant, c'est par endroit qu'il souffle. Donc, on a plein de formules pour tout ça, en tout cas la vitesse de vent, on l'a augmenté, on a décidé avec l'accord de l'État qu'il y avait une ligne pour chaque poste électrique qui tienne en cas de tempête, mais pas forcément tout le réseau. Donc, on a mis en conformité, en gros la moitié de notre réseau. Donc, on aurait des discussions avec l'État sur la façon de déployer une nouvelle norme, si jamais elle venait à évoluer.

Louis-Marie Dumon (Président de Pévèle Environnement)

Je voudrais poser une question. La différence de rayonnement entre un enfouissement et puis... parce qu'on parle quand même pas mal de pylônes, et moi je ne suis pas là du tout pour les pylônes, je le redis à l'assemblée puisque j'ai demandé d'être derrière la table puisque j'ai quelque chose à exposer que je n'ai pas encore réussi à exposer, mais bon... Est ce qu'il y a beaucoup moins de rayonnements si c'est enfoui ? Parce que ça, on n'a pas eu vraiment la réponse. Est ce que vous pouvez nous la donner.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, alors la courbe qui est donnée dans le document que vous avez à l'entrée de la salle qu'on a finalisée à la demande de la Commission ces jours-ci. Donc, le rayonnement est différent. Il est... alors est ce qu'on peut afficher la courbe ce sera plus simple... Vous avez au-dessus l'aérien et en dessous le souterrain, avec la même échelle. On s'arrête à 50 μ T (micro tesla) sachant que la réglementation c'est 100. Là on se place au transit maximal c'est-à-dire au moment où la ligne a le plus de courant qui circule dedans puisque que c'est le courant qui fabrique le champ magnétique. Alors, j'ai mis deux courbes parce qu'on essaie de réfléchir pour le diminuer dans les deux cas, en étant avec des dispositions constructives un peu particulières. Donc, une ligne aérienne ça émet un champ qui est moins fort quand on est juste en dessous, mais qui va s'étaler un peu plus loin. Alors qu'une liaison souterraine, quand vous marchez sur le sol alors que le câble est

enterré, il est en gros à 1,50 mètre ou 2 mètres sous vos pieds, vous êtes très près des fils. Alors, que quand vous marchez sous une ligne aérienne, le fil il est à une dizaine, une douzaine... là on se met au milieu de la portée à l'endroit où le fil est le plus bas. Si on se met sous un pylône, le fil il est à dix ou quinze mètres au-dessus donc, la courbe est beaucoup plus basse. Donc on a, sur une liaison souterraine, un champ magnétique qui est plus intense sur une quinzaine, une vingtaine de mètres de large et qui décroît plus vite par rapport à la ligne aérienne. Donc, on a un champ qui est plus faible, mais qu'on peut mesurer un peu plus loin, donc jusqu'à quelques dizaines de mètres.

Louis-Marie Dumon (Président de Pévèle Environnement)

Une autre question, est ce qu'on pourrait avoir moins de rayonnement, si c'était encore plus enterré ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, bien sûr c'est la distance... C'est pareil, on peut avoir moins de rayonnement si on met des pylônes plus hauts. Y'a des pays par exemple au Japon où ils construisent des lignes au milieu des villes où ils font des pylônes qui sont très très hauts, 80-90 mètres, presque 100 mètres de haut avec les fils très très hauts au-dessus des maisons. Après, il y a un problème si on construit une ligne souterraine avec des fils très profonds, c'est qu'on est obligé de mettre beaucoup plus de fils parce que le problème du fil souterrain c'est qu'il chauffe par le passage du courant et qu'il faut évacuer cette chaleur. Plus le câble est profond, plus la chaleur va être prisonnière autour du fil. Donc, il faut éviter que le fil chauffe, alors on en met de plus en plus et c'est de plus en plus compliqué et cher de construire un câble profond. Il faut, en plus, en mettre beaucoup plus.

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Merci, il y a une question ici.

M. Saunier (Hénin-Beaumont)

Oui bonjour, monsieur Saunier d'Hénin-Beaumont. Voilà j'ai plusieurs questions en fait. Vous aviez parlé de cet enfouissement de la ligne. Il me semblait pourtant qu'au début de votre étude financière au niveau Rte, ça n'était pas possible. D'abord c'est parce que c'était trop cher et puis deux, je pense qu'on ne pouvait pas enfouir une ligne à 400 000 Volts. Alors, après tout à l'heure monsieur le maire de Leforest a parlé d'autoroute et moi j'en connais quelque chose parce que j'suis à peine à 300 mètres de l'autoroute A1 et je suis en plein dans le corridor de votre tracé Ouest. Et j'ai la chance déjà d'avoir une ligne à 90 000 Volts juste à côté et une canalisation de gaz à haute pression. Donc, tout ça pour desservir évidemment les pays étrangers. Alors, en fait je voulais savoir tout simplement parce que si vous choisissez, je me fais pas beaucoup d'illusions je pense que c'est un projet qui est quasiment un projet d'État donc, la ligne se fera. Qu'est-ce qui va devenir de mon habitation, de là où je vis tout simplement parce que je n'imagine pas rester dans un endroit avec une ligne à 400 000 Volts à quelques... même pas à 100 mètres de là où je suis. Je voulais savoir si ces mesures de compensation dont on a parlé tout à l'heure, ben si ça comprenait ça et bien sûr à quelle hauteur ? Et je ne suis certainement pas le seul à me retrouver dans ce cas-là dans les deux corridors qui sont entre Avelin et Gavrelle. Merci.

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Monsieur Desquilbet, allez-y.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, alors pour reprendre ce que vous citez dans mes propos, j'ai dit que la ligne proposée par Rte est une ligne en technique aérienne. J'ai dit qu'effectivement en souterrain ça coûte beaucoup plus cher. On a refait les calculs et on a fait aussi, à la demande de la Commission et des élus de la Pévèle, des calculs. Si on faisait une partie seulement en souterrain et pas la totalité, puisque dans le dossier du Maître d'Ouvrage on présentait la totalité. Le ratio reste d'un facteur dix. La ligne aérienne coûte dix fois moins chère que le câble souterrain. La position de Rte, qui est celle qui est dans le contrat de service public qui est signé par six Ministres et le Président de Rte, qui fixe les obligations de services publics de Rte, dont la façon d'insérer le réseau électrique dans l'Environnement. Il dit, ce contrat de service public, que le réseau de 400 000 Volts, il est fait en technique aérienne et il peut être, à titre exceptionnel, réalisé en technique souterraine. Sachant que, quand on regarde ce qui est demandé pour le réseau 225 000, le titre exceptionnel est une question, c'est si on avait à traverser des zones urbaines denses. En gros, on traverse une ville. Donc, le cas de la ligne Avelin – Gavrelle ne rentre pas dans ce cadre-là. Donc, la ligne proposée par Rte est en technique aérienne. On nous a demandé d'analyser et de montrer quel serait à la fois, non pas que les impacts économiques, mais également l'impact environnemental d'une liaison souterraine. Faut pas croire que, comme on ne la voit pas, elle n'existe pas. Elle existe dans le sous-sol, ce sont des travaux extrêmement lourds et qui ont un impact environnemental. Donc, on décrit ces impacts dans le document. On a aussi calculer une vision du coût sur l'ensemble de la durée de vie puisque on avait expliqué dans le dossier initial que le coût d'investissement, le coût de construction et il y a des coûts différents selon la durée de vie, donc on montre les trajectoires économiques de ces deux types de projets et le souterrain est tellement, tellement cher, que ça reste extrêmement cher même si on regarde au bout de 50 ans. Donc, le projet de Rte reste un projet en technique aérienne et là-dessus je voudrais qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. C'est bien comme ça qu'on l'a présenté, c'est comme ça personnellement je pense qu'il faut le défendre. Et la question c'est qu'on est à un niveau d'énergie tel, enfin de puissance, on est à 4 600 mégawatts, que la technique souterraine n'est pas adaptée à ce niveau-là. Pour des puissances dix fois plus faibles, on pourrait l'imaginer mais là on est à des niveaux de puissance trop importants pour que ça puisse être fait en souterrain.

Alors, votre deuxième question, je voudrais faire un peu de terminologie. On n'est plus dans le domaine des compensations, on est dans le domaine de l'indemnisation. Les deux existent, c'est deux démarches différentes. J'ai parlé tout à l'heure parce que la question portait sur les compensations. La compensation c'est une fonction collective, on va dire. On compense un impact visuel pour la collectivité et on va discuter avec l'ensemble des riverains, des élus et des associations de comment on compense. C'est un domaine qui est fixé dans le Code de l'Environnement avec cette démarche de l'étude d'impact, compensation des impacts. Bien, un autre domaine qui existe également que l'on a moins évoqué dans le débat, c'est les indemnités. Là, c'est également un droit que vous avez en tant que citoyen en France. Si vous subissez un préjudice, vous avez le droit d'être indemnisé. Donc, si en tant que propriétaire d'une maison vous avez un préjudice dû à la présence d'une nouvelle ligne qui est construite, mon entreprise doit vous indemniser. Plusieurs indemnités sont prévues sur les préjudices qui sont considérés habituellement sur la construction des lignes. Il y a le préjudice agricole qui existe depuis très longtemps. On voit bien que quand on met un pylône dans un champ, il y a de la superficie qui est neutralisée et il y a une gêne qui est apportée à l'exploitant agricole qui doit faire des manœuvres pour éviter le pylône. Donc, il y a des barèmes d'indemnités. Tout ça existe depuis plusieurs dizaines d'années. C'est remis à jour régulièrement au niveau du Ministère de l'Agriculture, des Chambres d'Agriculture. Et il y a une démarche beaucoup

plus récente, les prémisses datent de 1995, qui est l'indemnisation de propriétaires de maisons d'habitation qu'on appelle l'indemnisation du préjudice visuel. Du fait que, comme il y a une ligne qui arrive à proximité de la maison, on peut considérer que la maison peut perdre de la valeur et qu'il faut que le Maître d'Ouvrage l'indemnise. Alors, je tiens à dire que c'est une démarche volontaire de RTE, qui est inscrite dans le contrat de service public, mais qu'on a proposé pour prendre en compte vos questions, qui sont des questions légitimes et que je comprends parfaitement. Mais, que ce n'est pas une obligation légale parce que vous n'êtes pas propriétaire de la vue que vous avez de votre maison. Si un jour, il y a un voisin qui construit un immeuble devant votre fenêtre, et bien c'est tant pis pour vous. On considère que si une ligne électrique se construit, vous avez droit à être indemnisé.

Ariane Métails (Membre de la CPDP)

Merci. On va prendre une question ici.

Jean-Paul Lescoutre (Vice-Président de la Fédération Nord Nature Environnement)

Oui, bonsoir Jean-Paul Lescoutre Vice-Président de la Fédération Nord Nature Environnement. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à Leforest et je reviendrai sur les mêmes thèmes abordés. La situation financière aujourd'hui n'est pas folichonne. Vous comprendrez que 80 millions d'euros d'investissement, ça paraît pour tout le monde ici, une somme considérable. Les gens, ici ils attendraient plutôt qu'on fasse en sorte, puisque vous avez des milliers d'ingénieurs, pour qu'on œuvre pour limiter les factures d'Edf parce qu'elles deviennent de plus en plus fortes, et je crois savoir qu'elles devraient encore augmenter. La dernière fois que je me suis exprimé, je vous ai rappelé Coutiches et la problématique Coutiches qui a été suffisamment grave pour qu'à l'époque vous rachetiez les maisons et que vous fassiez ce qu'il faut au sujet des suivis sanguins. Parce qu'il s'était avéré à Coutiches que les scintigraphies avaient révélé que des organes de réserve dans le corps humain, comme le foie et la rate, n'avaient plus de stock en Fer. Nous ne souffrions pas d'une carence, mais d'une mauvaise répartition du Fer dans l'organisme. C'est-à-dire que l'effet électromagnétique sur les populations proches des lignes a des conséquences sur le corps humain qui est constitué de beaucoup d'eau et qui comporte du Fer. Le Fer réagit bien évidemment. Alors quand vous avez parlé de Coutiches avec moi, la dernière fois vous me dites « non on ne fera pas de suivi sanguin sur les populations ici ». Alors, j'ai découvert sur Internet que dans une autre ligne, celle de la ligne THT Cotentin-Maine, vous avez accepté toutes ces mesures. Vous avez accepté le rachat des maisons, vous avez accepté le suivi sanguin, le suivi santé, vous avez accepté toutes sortes d'analyses, de mesures acoustiques et des champs magnétiques à l'intérieur ou à l'extérieur des habitations et une prise en charge personnalisée de la santé. Pourquoi toutes ces mesures vous les acceptez sur un autre réseau, et ici, dans le Nord – Pas-de-Calais elles ne seraient pas acceptées. Les habitants du Nord – Pas-de-Calais ont autant d'intérêt que les habitants du Cotentin. Je comprends pas pourquoi vous m'avez dit non sur le suivi santé, c'est l'élément essentiel de notre débat. Le reste, vous le connaissez c'est pas bon, quoi... pourquoi deux poids deux mesures... il y aurait-il des sous citoyens ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Sur l'aspect facture, le transport de l'électricité a diminué depuis dix ans... la part du transport, la valeur du nombre de centimes d'euros que vous payez, elle a diminuée. RTE, sous la pression de l'État a fait des efforts qui étaient de l'ordre de 3 % par an de diminution de la facture. Donc, le personnel de RTE fait d'énormes efforts pour faire que la

facture n'augmente pas au niveau du transport. Après, la facture de la production de l'électricité ne dépend pas de nous. Ensuite, par rapport au projet que vous citez, je vais vérifier parce que je ne pense pas qu'il y ait de suivis sanguins sur ce projet. Je sais qu'il y a des mesures de champ magnétique et de bruit, mais qui seront fait également sur le projet de ligne Avelin – Gavrelle. Sur le suivi sanguin, je vous avais expliqué comment à Coutiches ce suivi avait effectivement révélé des anomalies de la réparation du Fer qui avait été étudié par des professeurs hématologues et qui avaient dit que ce n'était pas des maladies, déjà. Ce n'était pas à des niveaux qui pouvaient faire que c'était qualifié par exemple d'anémie. Et que c'était des valeurs normales que l'on peut trouver dans les populations. Et leurs conclusions c'est qu'ils ne voyaient la raison pour laquelle c'était une cause due à la ligne. Sachant que, par ailleurs, il y a des études en laboratoire qui ont montré que les explications que vous donnez n'ont pas avéré physiquement le fait que la présence de l'électricité fait...

Jean-Paul Lescoutre (Vice-Président de la Fédération Nord Nature Environnement)

Hors micro : vous avez mis un terme à la situation, vous avez accepté d'acheter les maisons, vous avez accepté... *le reste du propos incompréhensible*

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Ça a été fait dans des situations très particulières puisque c'est des maisons qui avaient été construites alors que la ligne avait été déclarée d'utilité publique, que le fuseau avait été inscrit dans le document d'urbanisme, que pour des raisons que je ne connais pas, les terrains avaient été rendus constructibles et les maisons construites avant que la ligne soit faite. Et les gens se sont vus dans une situation exceptionnelle et qui ne se reproduira pas, où ils se retrouvaient à emménager dans une maison qu'ils viennent d'acheter dans laquelle on peut imaginer qu'ils ont investi toutes leurs économies et probablement ils se sont endettés pour longtemps. Et au moment où ils rentrent dans leur maison, ils voient arriver des personnes qui étaient l'ancêtre de Rte puisque c'était à l'époque d'Edf, nous on n'existait pas. Et ils viennent pour construire une nouvelle ligne. Donc, il y avait une situation qui était exceptionnelle, qui était critique, qui était aiguë, où l'État nous a demandé de faire un geste et on a effectivement proposé le rachat des maisons. 23 familles ont accepté et qui ont demandé qu'on leur rachète leur maison et qui ont déménagé. Certaines n'ont pas déménagé d'ailleurs, et on a maintenant des questions sur pourquoi vous l'avez fait. Alors moi je voudrais qu'on s'interroge sur la conséquence de la façon dont on a eu à traiter un cas particulier, sur le discours et l'image qu'on peut en avoir vingt ans après. C'est que, il me semble... et les témoins de ces bilans sanguins qui tous les six mois allaient à l'hôpital se faire faire une prise de sang, une analyse, c'est qu'ils avaient plutôt vu ça comme un entretien de leur angoisse parce qu'ils se demandaient tous les six mois « est ce que je vais être malade ou pas ? ». Sachant que ces bilans n'ont pas révélés de maladies. Donc, notre expérience, c'est qu'en disant aux gens « vous êtes des cobayes, on met une ligne près de chez vous et on va vous faire un suivi médical et tous les six mois on va vous faire une prise de sang », c'est qu'on les angoisse plus que on va leur rendre une vie normale après le chantier. Donc, c'est pour ça que j'étais plutôt contre l'idée, après je vais vérifier si c'est faisable. Je me dis que peut-être c'est ça la piste et y'a sûrement quelque chose à faire pour répondre à votre demande... Je sens bien, vous revenez quinze jours après, que c'est quelque chose qui vous tient à cœur et je comprends que cette question de la santé elle est très lourde. C'est de voir avec les systèmes de veille sanitaire qui existent en France, on a un institut de veille sanitaire, on a des observatoires régionaux de la santé. Donc, il existe des surveillances de l'état de santé de la population. Et je pense qu'une piste pourrait être intéressante : c'est de voir

comment on associe ces organismes pour leur demander d'avoir une vigilance particulière, ou d'introduire dans leurs études des populations qui seraient autour de la future ligne pour qu'il y ait un regard de spécialiste sur l'évolution de l'état de santé de ces populations. Sachant qu'un autre argument que j'avais donné reste vrai, c'est qu'on est sur des populations très faibles, donc le sens statistique de faire des analyses sur l'état des populations sur quelques dizaines ou quelques centaines de personnes ça ne veut pas dire grand-chose sur le plan épidémiologique. Mais, je voudrais corriger ce que je vous ai répondu à Leforest, dire qu'on pourrait imaginer, il faut que je regarde si on décide le projet et suivant les façons que l'on aura de travailler après, on voudrait associer les organisations en place sur le suivi sanitaire des populations, pour regarder. Et là comme vous me dites que c'est l'ARS, je pense que ça doit être une piste de ce genre qui doit être mise en place pour ce projet.

Jean-Paul Lescoutre (Vice-Président de la Fédération Nord Nature Environnement)

Comment comprendre que vous n'appliquiez pas ici le même principe de précaution ? Toutes ces choses que vous avez écrites là-bas dans le Cotentin, je ne comprends pas que vous ne les écriviez pas et que vous soyez spontané à dire, principe de précaution, toutes les populations qui sont exposées feront l'objet d'un suivi. Sur l'importance des sommes que vous engagez, ça ne représente pas grand-chose. L'humain, pour moi, passe avant la couleur de vos poteaux et du reste.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Tel que je répondais, avec mes compétences et ma vision des choses, et ce que vous apportez peut compléter et faire changer ma vision des choses, c'est que je ne pensais pas que c'était une façon efficace, on va dire, de combattre cette inquiétude, cette peur qui a une grande part d'irrationnel et que l'expérience de Coutiches n'avait pas été positive dans ce sens. Mais si vous pensez que c'est quelque chose qui est nécessaire, moi je vous dis maintenant une autre réponse que celle que je vous ai donnée il y a quinze jours, avec les organisations au niveau national et régional qui font du suivi sanitaire et voir comment on peut mettre en place quelque chose. Et je ne connais pas ce qu'on fait mes collègues dans l'Ouest de la France, mais je verrai avec eux s'ils ont eu des idées astucieuses pour voir comment les utiliser sur le projet Avelin – Gavrelle.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Merci Gaëtan Desquilbet. Ce que je voulais dire c'est que votre réponse n'est pas satisfaisante, vous parlez de statistiques. Je suis désolé, elle ne répond pas exactement à la demande. C'est pas un suivi statistique parce que la population ne serait pas statistiquement représentative qu'on ne le fait pas. Y'a besoin de rassurer les individus, peu importe la statistique là-dedans.

Homme dans la salle (n'a pas décliné son identité)

Peut-être aussi de cerner les maladies, de cerner les symptômes et non pas de les évacuer. Parce que ce monsieur est bien gentil mais tout de même en France, nous avons 500 nouvelles maladies par an, ce n'est pas de la faute au Père Noël tout de même ! Y'a tout de même tout ce qui concerne la technologie. Alors bien sûr vous allez nous dire s'il y a des petits problèmes de santé, avec les nanotechnologies paff ! Ça va se résoudre, ouais d'accord... merci !

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Monsieur, je crois que vous voulez prendre la parole, allez-y.

Ludovic Monreval (Adjoint au maire de Oignies)

Oui bonsoir, je suis Ludovic Monreval, je suis adjoint au maire sur la commune de Oignies. Ce que je voudrais répondre à votre question c'est que c'est la liberté de chacun de vouloir défendre la santé de sa famille. Et qu'il ne doit pas appartenir à un certain nombre de personnes ou de groupes de pouvoir juger à leur place le souhait de vouloir défendre leur famille. Alors, je reprendrai aussi un certain nombre de choses. L'amiante ce n'était qu'une blague, ce n'était que des inventions de salariés qui voulaient se faire engraisser sur le compte de la société et ça n'empêche pas qu'il y a eu quand même des morts et je pense que dans bien d'autres cas on se retrouve toujours après coup avec des personnes, enfants ou adultes qui se retrouvent sujet à des maladies par rapport à un certain nombre d'installations. Je pense qu'encore une fois on veut diminuer les choses, on veut faire des économies sur le dos des gens du Nord et du Pas-de-Calais. Je reprendrai aussi que quand même à une époque les gens du Nord ont permis à la France de se relever avec des milliers de personnes qui ont eu la silicose et qui, pour un bon nombre, n'ont pas non plus été reconnus parce que c'étaient des fainéants, des gens qui voulaient se faire engraisser sur le compte des houillères.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Monsieur Desquilbet ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je voudrais d'abord réagir sur l'amiante, c'est dire qu'on me fait souvent cette réflexion. On me dit, en gros, vous n'êtes pas crédible parce qu'il y a l'amiante. Alors, si vous ne voulez pas me croire, je ne vais pas vous obliger à me croire. Mais je voudrais vous expliquer qu'il y a de grosses différences qui font qu'on ne peut pas comparer les dossiers. Rte c'est une entreprise publique, c'est un service public, on n'a pas de vocation à faire des bénéfices. Si jamais on dégageait plus d'argent que ce qui était prévu, la Commission de Régulation diminue nos revenus pour qu'on restitue cet argent aux utilisateurs du réseau électrique. Donc, par la loi on n'a pas le droit de faire de bénéfices, on n'est pas dans une logique de rentabilité. Notre logique c'est de faire notre travail pour le moins cher possible pour que le pouvoir d'achat des ménages, la compétitivité des entreprises en France soient les meilleurs, pour qu'un industriel choisisse de laisser son usine en France et de ne pas la mettre dans un autre pays où il aurait du transport d'électricité moins cher et plus efficace qu'en France. Et sur l'amiante, deuxième point. Y'a eu des comportements qui ont été condamnés par la loi, des industriels de l'amiante. Qui ont effectivement fait des choses où ils savaient que leur produit était nocif pour la santé et ils continuaient à l'utiliser. Pour le réseau électrique, c'est très différent. Lorsqu'il y a eu des questions posées par les scientifiques en 1979, les premières questions sur le sujet, tout de suite, l'industrie électrique et Rte et tous les équivalents dans le monde ont voulu y voir clair parce que les plus exposés probablement c'est nos salariés avec peut-être quelques autres métiers dans l'industrie où il y a des machines à souder, donc des machines qui ont de très forts courants, peut-être aussi les machinistes des locomotives, dans les trains où il y a un énorme moteur électrique, c'est une bobine, ça fabrique un champ magnétique très intense. Donc, il y a quelques professions, mais je pense que c'est dans le milieu de Rte qui sont en contact avec la Très Haute Tension en permanence qui sont parmi les populations les plus exposées. Donc, les directeurs ont voulu savoir quel était le risque que prenaient leurs salariés. Et on était aussi dans la logique que l'on sait, que l'on construit des réseaux et qu'ils sont présents depuis longtemps au milieu des populations.

Et on voulait savoir pour les riverains de nos ouvrages quels étaient les éventuels risques et quelles étaient les maladies qu'ils pouvaient avoir. Donc, on surveille de très près ce que fait la recherche sur le sujet. On suit parce qu'on n'a pas, nous, la recherche et la connaissance médicale dans l'entreprise. On suit tout ce qui se passe là-dessus et on rend publique toute la recherche qu'on peut être amené à financer. Dans les contrats, quand RTE finance des recherches, on oblige le chercheur à publier ses résultats quels qu'ils soient et on a des clauses qui font qu'il reste indépendant sachant que cette recherche n'est pas la seule, il y a beaucoup d'organismes qui n'ont rien à voir avec les compagnies d'électricité et qui font de la recherche sur les questions sanitaires sur les champs magnétiques. C'est le deuxième sujet qui a fait le plus de recherche dans le monde de la santé environnementale. Donc, y'a eu énormément d'argent de dépensé et beaucoup, beaucoup de connaissances accumulées et de travail fait. Donc, je pense qu'il ne faut pas du tout comparer la question de l'amiante et la question des champs magnétiques, on est dans des domaines très différents. Et les résultats des recherches, je le répète, c'est qu'il n'y a pas de maladies avérées, il n'y a pas de lien de cause à effet entre les champs magnétiques, sachant que les champs magnétiques les plus fréquemment rencontrés c'est ceux qu'il y a chez vous avec vos appareils électriques. Les lignes à Haute Tension font des champs magnétiques qui, dès que vous êtes à quelques dizaines de mètres, ne sont plus mesurables. Donc, vous êtes exposés quand vous vous promenez dans la rue, quand vous allez faire vos courses, quand vous êtes chez vous avec vos appareils électriques qui marchent. Vous êtes exposés à des champs magnétiques en permanence et ça fait cent ans que les gens ont l'électricité chez eux, alors pas tous, mais ça fait au moins... le 400 000 Volts existe depuis plus de cinquante ans et on a un recul là-dessus. Alors, les nouvelles maladies qui arrivent, par rapport à l'électricité, sur les immenses dispositifs de veille sanitaire qu'on a, ils ne montrent rien. Sachant qu'il y a beaucoup d'autres recherches qui sont faites en labo où on va exposer des animaux à des champs magnétiques très forts pour voir comment cela se passe biologiquement.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci, pardon... J'entendais une autre préoccupation dans la question de monsieur, finalement, c'est un projet qui profiterait nationalement, un projet d'envergure nationale et dans quelle mesure ça nuit ou ça profite à la région ? Parce que là j'entends des préoccupations, enfin une contradiction entre le niveau national et régional.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

C'est à dire que le réseau 400 000 Volts, par construction, il est interrégional. C'est rare qu'une ligne 400 000 commence dans une région et finisse dans la même. Alors là on est dans le Nord - Pas-de-Calais. On va du Pas-de-Calais et vous avez bien compris qu'on est sur un axe qui va en Allemagne, en Belgique, qui va jusqu'à Paris, qui se prolonge derrière en Bretagne et dans le Sud-Ouest de la France. Donc, on est toujours sur cette question-là d'avoir un réseau qui a une vocation européenne et nationale, qui a aussi des enjeux régionaux d'avoir un réseau solide pour alimenter les agglomérations, pour alimenter les industriels de la région. Mais qui est surtout un bénéfice qui va être sur une zone géographique qui est immense. Et les impacts de nos ouvrages sont forcément locaux. Y'a bien un moment où à cet endroit-là on va mettre le pylône, donc c'est clair qu'on va créer des préjudices très ponctuels pour un bénéfice qui est d'une collectivité immense. Ce que j'avais essayé d'expliquer à la réunion à Gavrelle, c'est qu'il y a des intérêts qui ont des niveaux géographiques différents. Et notre volonté c'est de les prendre tous en compte et d'essayer de les respecter tous. Il y a l'intérêt particulier du propriétaire qui est juste à l'endroit du pylône, il y a l'intérêt des gens qui vont habiter autour qui ne

seront pas directement dans leur parcelle, mais dans les parcelles voisines. Il y a un intérêt général qu'on va dire au niveau municipal, au niveau de la commune, mais on a entendu qu'il y avait des projets de développement de la commune. Il y a des communes qui ont des monuments historiques qu'elles veulent protéger et leurs sites qu'elles veulent préserver pour le développement du tourisme. Et il y a des projets d'agglomérations et de régions, et tous ces projets-là, ils ont de l'intérêt, donc on a cinq ans pour les référencer, écouter tout ce qui existe et tout ce qui va exister : quelles sont les zones où l'urbanisation va s'étendre, qu'elles sont les zones où on imagine de l'activité économique qui va s'installer, les zones où l'activité agricole va durer. Pour cartographier ces espaces et comme je le disais dans la démarche de limiter les impacts, et bien c'est de choisir un tracé qui n'entrera pas en collision avec tous ces intérêts particuliers, locaux, municipaux, intra-communautaires ou régionaux. Donc, c'est compliqué, plus le temps avance et plus c'est compliqué probablement dans la société dans laquelle on vit. Mais notre volonté c'est d'y arriver et on ne pourra pas le faire sans vous, ça c'est absolument clair.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci je vais donner la parole à monsieur et juste après...

M. Saunier (Hénin-Beaumont)

Oui, je voudrais juste revenir sur ce que vous avez dit par rapport... je suis ici... il n'y a pas de relation de cause à effet entre les lignes à Très Haute Tension et bon... J'ai pourtant juste sous mes yeux une étude menée par un laboratoire de l'Université de Nice Sophia-Antipolis, donc on peut considérer que c'est quand même indépendant et sérieux, et qui montre que des enfants qui sont nés et habitants à plus ou moins de 200 voire 600 mètres, ont des risques d'attraper une leucémie. Je détaille pas... je fais qu'un résumé très court parce que je ne vais pas lire toutes les pages, bon le risque il est là et même s'il est infime parce qu'effectivement c'est un virgule machin, d'accord. Un enfant c'est un enfant, le risque, je pense, ne peut pas être pris. Donc, pourquoi continuer sur ce projet ?

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Monsieur Desquilbet, vous voulez répondre ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, je vais répondre comme je peux sachant que je ne connais pas cette étude. Comme je disais il y en a des milliers et on n'est pas spécialiste du domaine. Donc, ce qu'on fait, c'est qu'on fait confiance à l'expertise collective des spécialistes. Donc, il y a des organismes au niveau national, au niveau international, qui analysent toutes ces études régulièrement et qui font des recommandations et on les suit. Donc, me demandez pas si sur telle étude, tel chercheur qui pose telle question, j'ai un avis, celle-là je la connais pas. Alors, il me semble que c'est plutôt une étude de Gérald Draper à Oxford à laquelle vous faites référence parce que ça ressemble beaucoup. Et je ne pense pas qu'elle soit faite à Sophia-Antipolis. Donc, si c'est celle-là je la connais un peu puisqu'il y a eu une question posée sur Internet sur cette étude, qui m'a fait la lire et essayer de comprendre, pour la creuser. Donc, vous pourrez trouver la réponse qu'on a apportée, sachant que cette étude a été analysée par le législateur qui est habilité à appliquer le principe de précaution, qui l'a cumulé avec l'ensemble de connaissances sur ce domaine et qui a considéré que la valeur du seuil d'exposition qui était réglementaire pour le réseau de transport d'électricité était la valeur valable à conserver. Donc, elle n'a pas changé, la façon de construire les réseaux électriques en France, ni dans aucun pays d'ailleurs.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci. Madame, vous avez une question ?

Hors micro dans la salle... pourquoi vous restez là à le croire ? Il vous déblatère des trucs et on ne sait même pas si c'est vrai. On est en train de nous mentir en live et vous restez là.

Un autre homme hors micro : personne ne dit rien !

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

Attendez, moi j'avais demandé la parole avant vous, donc je vous filerai le micro après. Alors moi je suis membre de la Commission du Débat Public et c'est précisément parce que je suis membre de la Commission du Débat Public que j'ai envie de rappeler quand même les séances précédentes, et en particulier nous avons organisé une séance à Courcelles sur la Santé et on ne peut pas dire, à la suite du débat qu'il a pu y avoir, moi je tirerai comme conclusion qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a rien du tout. L'experte spécialiste du cancer qui était là a dit qu'il y avait au moins des choses qui étaient sans doute petites, mais on ne peut pas en conclure qu'il n'y a rien. En revanche, on a du mal à établir le lien de causalité, mais il y a quelque chose pour le moins, et même la classification c'est un risque possible. Donc, il faut tenir compte de toutes ces données-là et constater qu'on est dans une situation d'incertitude, de controverse et qu'il faut en tenir compte. Donc, je pense que tout ça, ça a été inscrit dans les Verbatim de la Commission du Débat Public, c'est un acquis des séances du débat public, il faut continuer d'avancer avec tout ce qui a pu être déjà accumulé, voilà.

Homme dans la salle (n'a pas décliné son identité)

Ce sont les mêmes spécialistes qu'invoque Rte qui vous disent que la radioactivité par exemple n'a aucun effet et qui vous disent qu'à Tchernobyl il y a eu trente morts, alors qu'il y en a eu 900 000, quoi ! Et bien plus...

Homme dans la salle hors micro : c'est comique et personne ne rit, je ne comprends pas...

Christian Musial (Maire de Leforest)

Dernière remarque pour rebondir, c'est que souvent aussi on entretient aussi la confusion autour des $100 \mu\text{T}$ (micro tesla), et notamment des appareils ménagers qu'on a chez soi, mais là où il ne faut pas confondre et là aussi c'est avéré, c'est sans doute beaucoup plus risqué d'être autour de 0,2 – 0,8, c'est à peu près 0,8T (Tesla) à 100 mètres qui est susceptible d'être mesuré 24h/24 7jours/7, que d'être 2-3 secondes à 500 centimètres de son micro-ondes. Parce que c'est souvent les exemples qu'on évoque, tels ou tels chargeurs et tels ou tels micro-ondes, mais on comprend aisément que même si effectivement les émissions sont plus fortes dans ces appareils-là, on n'y passe pas sa vie, et notamment on n'y passe pas sa vie encore moins à 30 centimètres. Donc, souvent là aussi il y a une confusion qui est entretenue entre ces $100 \mu\text{T}$ (micro tesla), et là c'est le Parlement Européen aussi qui l'a mentionné pour le coup, on parle souvent d'officialisation des études, de reconnaissance des études et le Parlement Européen a clairement demandé qu'on distingue, il appelle ça les émissions chroniques je pense, de 0,2 T (Tesla) 24/24, 7jours/7 qui se sont avérées beaucoup plus dangereuses, qu'effectivement les émissions qu'on a au sein de la maison, mais dont on arrive à se dégager aisément parce qu'on passe pas sa vie à 30 centimètres d'un micro-ondes ou d'un chargeur de téléphone.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci, je vais donner la parole à monsieur Desqui... Encore une question ? Et juste après, monsieur Desquilbet pourra répondre sur la manière dont il intègre la controverse, merci. Allez-y, je vous en prie madame.

Femme dans la salle (n'a pas décliné son identité)

Monsieur, vous voyez bien que dans la salle pas mal d'entre nous sont vraiment très inquiets. Pas mal d'entre nous auraient souhaité un débat sur ligne THT ou pas, alors que vous voulez nous imposer un débat sur quel trajet. Or, les dés sont parfaitement pipés puisque de fait, l'EPR de Flamanville va quand même exister, de fait les champs d'éoliennes se multiplient et à partir du moment où on produit cette énergie-là, on sera obligé de la transporter. Si vous estimez que les dés ne sont pas pipés, alors quelle autre solution avez-vous ? Que cette ligne THT pour la transporter ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je vais répondre, mais d'abord à la question de monsieur le maire de Leforest. Dans les recommandations qui ont été faites au début des années 2000, par rapport à la question des champs magnétiques Basse Fréquence, une des recommandations c'est de progresser dans la connaissance des expositions des populations. Parce que de fait, il était il y a dix ans, difficile de savoir combien de micro-Tesla on recevait sur une journée normale. Il y a eu quelques études qui ont été faites, peut-être qu'on en est qu'au début et que ça va se multiplier dans les autres pays, y'a une étude anglaise, y'a une étude en France. L'étude française vous en avez dans le rapport de M. Raoul¹ qui a analysé ce problème-là, il y a six mois. Ce qu'elle montre, c'est que parmi les populations qui sont exposées à plus de 0,4 μT (micro tesla), la cause du réseau de transport d'électricité est minoritaire, voire non trouvée dans les échantillons de gens, sachant que là les opérations c'est qu'on prend des personnes volontaires, on leur met autour du cou un appareil enregistreur qui au cours de la journée, en permanence, mesure le champ magnétique auquel ils sont exposés. Et les gens vivent normalement, ils sont chez eux quelques heures. Ils dorment chez eux, souvent, ils y passent quand même de nombreuses heures, ils vont au travail, les enfants vont à l'école, ils font leurs activités...

Femme dans la salle hors micro : monsieur vous enverriez votre enfant avec un appareil autour du cou pour mesurer la quantité d'ondes qu'il reçoit tous les jours ?

Ça a été fait... et comment faire pour progresser dans le domaine ?

Votre enfant à vous, monsieur ? Votre enfant à vous ? Vous l'enverriez à l'école avec un truc qui mesure les ondes électromagnétiques qu'il se prend dans la tête ?

Je vois pas le problème, non absolument pas... Et donc, ça a été fait en France sur 1 000 enfants et dans ceux qui étaient exposés à plus de 0,4 μT (micro tesla), aucun n'habitait près d'une ligne à Haute Tension. Et quand on regarde les expositions, ben ils prennent les transports en communs quand c'est du métro, du tramway, c'est le train, c'est quand on fait les courses et notamment les portiques antivols dans les magasins ce sont des énormes boucles magnétiques, c'est quand ils sont chez eux qu'ils jouent avec des Game boy, c'est le radio-réveil qui est près du lit. Donc, vous avez, et 0,2 μT (micro tesla), c'est moins que le bruit de fond, c'est très très petit. Donc, des sources domestiques à 1 mètre ou 2, vous les produisez, donc vous y êtes en permanence, c'est pour ça que je ne

¹ Voir la partie du rapport proposé en annexe.

comprends pas bien votre rappel, faudra que l'on discute de ces histoires de Parlement Européen.

Maintenant, je voudrais répondre à la question de madame Campagnac qui était, comment prendre en compte cette inquiétude, cette controverse ? Sachant que notre démarche c'est une démarche peut-être d'ingénieur ou une démarche raisonnable. C'est de dire qu'il y a une connaissance accumulée, c'est des spécialistes qui l'analyse, ils en déduisent des règles et on suit les règles. Parce que c'est peut être comme ça que l'on fonctionne dans notre métier pour l'électricité et on l'applique aussi aux domaines que l'on connaît beaucoup moins qui sont ceux de la santé. Alors, j'entends bien que cette démarche elle ne rassure pas les gens, je sais bien qu'il y a des inquiétudes et mon but n'est pas de rassurer les gens. Je ne pense pas que c'est à ça que ça sert le débat public. Moi j'informe, j'explique comment les choses se font, comment on construit des lignes, quel est l'état de la connaissance scientifique et le contexte. Et donc, la question que vous posez, ma réponse c'est de dire, on peut continuer à en parler, y'a des études qui ont été citées et dans le cadre des concertations, on peut faire des réunions spéciales où vous venez avec l'étude, on l'a met sur la table. On invite des spécialistes, parce que je vais pas être capable de la lire et de la commenter pour regarder ce qu'elle veut dire vraiment. Parce que quand c'est du langage de scientifique, de chercheur, ce n'est pas forcément accessible et c'est souvent écrit en anglais et je ne suis pas sûr de maîtriser l'anglais des professeurs en médecine. Donc, il y a cette proposition que je peux faire qui est de partager l'information parce que probablement en progressant dans la connaissance du domaine, on a peut-être des fausses idées qui vont tomber, on va peut-être mieux comprendre des démarches. Et puis, il y a l'autre réponse que je veux faire, c'est de vous retourner la question, pas à vous de la Commission, mais à vous du public, c'est qu'est-ce que vous souhaitez que RTE fasse ? Si vous trouvez que ce que fait la réglementation, les pratiques qui ont été développées pour construire les 100 000 kilomètres de lignes qui existent aujourd'hui en France ne suffisent pas par rapport à ce projet-là, que vous voulez d'autres ? Que votre inquiétude ne trouvera pas de réponse dans la démarche normale de construction des lignes en France, donc comment voulez-vous qu'on procède et quelles sont vos demandes et vos idées, et je suis prêt à les écouter et puis... peut-être qu'il faudra les dire deux fois pour que je les entende. Donc, dites-les deux fois, et avançons ensemble sur ces pistes.

Ah, oui... excusez-moi, il y avait une autre question. Comme il y a beaucoup de questions, j'ai le cerveau qui oublie, qui était... alors redites-moi en deux mots... ah, qu'est ce qu'on fait d'autre, ah oui ! Si on ne construit pas la ligne... on sera très embêté pour faire notre métier. Alors, qu'est ce qui va se passer concrètement, il va... c'est compliqué de le dire parce que c'est des situations qu'on ne vit jamais très longtemps, y'aura une partie de la conséquence c'est que y'a des centrales qui vont être construites, qui soient des centrales à gaz ou des champs d'éoliennes et qui tourneront pas, qui vont pas pouvoir fonctionner. Donc, ça ne sera pas très économiquement intéressant pour la collectivité. Ça fera que le courant sera un peu plus cher pour tout le monde. Et puis y'aura des risques de grosses coupures dans des situations de forts flux comme aujourd'hui où le réseau ne sera pas capable d'absorber ce flux. Ça va bien quand tous nos matériels sont en bon état et qu'il n'y a pas d'avarie qui survient. Si au moment où vous avez des forts flux, y'a un incident, y'a un matériel qui a mal vieilli et qui tombe en panne, on va couper des villes, des villages, des gens. Donc, le service qu'on est censé rendre à la collectivité sera moins bien rendu.

Femme répond hors micro incompréhensible

Ah, du point de vue de RTE quand on saisit la Commission de Débat public, c'est qu'on pense qu'on a un intérêt à faire le projet. S'il y avait une alternative à ne pas faire le projet, je vois pas bien l'intérêt d'aller faire un débat public et de venir organiser des réunions et de discuter, si vous me demandez « et si finalement on faisait pas le projet ? Et bien, finalement tout va bien on pourrait ne pas le faire. ». Concrètement, on construit des ouvrages pour qu'ils rendent un service et quand il est utile... mais si bien sûr... à moins que vous ne vouliez l'électricité moins souvent et beaucoup plus chère. Mais notre mission de service public, tel que c'est inscrit dans les lois qui fondent RTE, c'est que l'on doit assurer la sûreté de fonctionnement du réseau électrique, la desserte, avec une fiabilité la meilleure possible et un coût le plus bas possible.

Femme dans la salle hors micro : mais vous savez très bien qu'elle augmente parce qu'on en produit trop...

Femme dans la salle (n'a pas décliné son identité)

Vous savez très bien que notre facture augmente parce qu'on en produit trop d'électricité. Et qu'on est obligé de refaire le réseau et tout ça pour une production qui n'est pas du tout locale.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je ne vais pas me prononcer sur l'évolution du prix de vente de l'électricité. Mon métier c'est de transporter. Je peux vous dire comment évolue le prix du transport d'électricité, qui est une part de votre facture et là je peux vous dire que ça diminue, depuis dix ans ça diminue. Après, le fait que le cours du gaz augmente, que les centrales vont faire de l'énergie peut-être plus chère parce qu'il faudra peut-être que EDF mette de l'argent dedans, le fait que l'éolien coûte plus cher que d'autres types de centrales ou ça coûte au début. Tout ça c'est pas mon travail, ça c'est le domaine du producteur d'énergie. Le travail du réseau électrique c'est que quand les producteurs décident de s'installer là où ils trouvent du gaz, là où ils trouvent du vent, là où il y a des endroits où ils peuvent mettre des panneaux solaires, et bien je construis le réseau pour récupérer l'énergie et j'aménage le reste du réseau quand des flux interrégionaux ou internationaux font que le réseau n'est plus bien dimensionné.

Homme dans la salle (n'a pas décliné son identité)

Bien, monsieur on a très bien compris, vous n'arrêterez jamais. Mais, admettons que cette ligne soit insuffisante, on la double, d'accord...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

On met deux lignes 400 000 côte à côte...

Homme dans la salle (n'a pas décliné son identité)

Non, mais vous arriverez quand à saturation ? Est-ce que vous le savez ? Parce qu'on va continuer à construire des centrales à gaz, de l'éolien off-shore et de l'éolien sur terre, mais on va s'arrêter quand ? Vous allez vous arrêter quand de nous construire et de mailler le territoire avec des pylônes avec des fils, lorsque la pénurie des métaux se sera installée, ou est-ce qu'auparavant il y aura une pénurie sur l'uranium, ou alors est-ce que vous allez vous arrêter lorsque tous les pays environnants auront fait faillite ? Vous avez une idée de ça ? Non... mais sorti de votre rôle, de complice de l'électricien nucléaire qui est de transporter... non mais... entre guillemets, hein... complice. Qu'est-ce que vous avez comme idée de produire, jusqu'à quand ? Jusqu'à la fin des temps ? On a déjà

compris qu'on allait avoir du mal à suivre avec tous les objets qui nous sont fournis, de l'i Pad ou de n'importe quoi d'autre, on ne peut pas passer plus que 24 heures par jour devant un écran, on peut pas avoir quinze i Pad, on peut pas avoir trente téléphones portables ou alors ce serait vraiment de la mégalomanie. Alors, vous allez vous arrêter quand, de produire jusqu'à plus soif ? C'est ça la question.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Ne m'apostrophiez pas avec cette question qui ne me revient pas. C'est une question à poser à tous les gens, qu'est ce que vous voulez que je vous dise ? Je ne suis pas celui qui décide que chaque français va avoir un téléphone portable. Alors, ce que je peux dire c'est que par rapport au réseau de la région Nord – Pas-de-Calais, par rapport au trajet électrique entre Lille et Arras, la ligne on l'a prévue en regardant ce qu'il allait se passer jusqu'en 2020, donc ça on a des choses précises sur les centrales, sur les puissances éoliennes, photovoltaïques parce qu'il y a eu les Schémas Régionaux Climat – Air – Énergie qui ont donné des valeurs et qu'on a pris en compte dans nos études. On a nos idées sur quel sera le niveau de consommation électrique des différentes zones...

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

S'il vous plaît, s'il vous plaît... jeunes gens...

Applaudissements dans la salle

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Et on met toutes ces données dans des logiciels et on sait qu'en 2020 ça passe, et si on se projette au-delà je ne peux pas vous dire en 2030...

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

S'il vous plaît, jeunes gens...

Applaudissements dans la salle, personnes hors micro Rte une chanson, Rte une chanson...

Homme dans la salle (n'a pas décliné son identité)

Applaudissements dans la salle, homme hors micro : Qu'est-ce qui se passe en 2020, vous n'avez aucune idée de ce qui va devenir de la problématique de tout ce qu'on construit, que ce soit du nucléaire ou que ce soit de l'éolien, vous n'avez aucune idée de cela. On va se baser sur quoi ? Simplement, sur des prévisions ? Ces schémas dont vous parlez, le schéma régional, c'est du pipi de chat je suis désolé, ils ne le prévoient pas réellement, les alternatives qu'on prévoit, ce qui est rentable pour les actionnaires, ce qui est rentable pour les gens qui mettent du pognon là-dedans. Donc, que ce soit de l'éolien industriel ou que ce soit autre chose, on fait la part belle, c'est l'effet d'aubaine. C'est d'ailleurs pour ça qu'on a arrêté le photovoltaïque. Maintenant, est ce qu'on veut réellement se pencher sur ce que va devenir notre société ? Parce que c'est pas seulement des économies notre société, les gens, ce sont toutes sortes de formes de vie, de la faune, de la flore, de l'animal d'élevage et de l'humain, et oui y'a pas que le fric. Qu'est ce que l'on projette ? Ces schémas... je n'arrête pas d'en lire des choses comme ça, c'est du pipi de chat.

Ariane Métais (Membre de la CPDP)

Merci monsieur, je vais redonner la parole à l'association environnementale qui est, certes

à la tribune, mais qui est une association environnementale...

Personnes scandent dans la salle : Le Nucléaire crée des emplois dans les cimetières et les commissariats...

Vous voulez des micros ? Maintenant, vous voulez des micros ?

Louis-Marie Dumon (Président de Pévèle Environnement)

Excusez-moi, en effet... c'est parce que le débat il a lieu à l'Assemblée Nationale, ici on est là pour parler d'un réseau que personnellement notre association préférerait peut-être qu'il n'y en ait pas bien sûr, mais on nous dit, il va y en avoir un. Alors, moi je présente aujourd'hui, une alternative, voilà ! J'arrive avec des choses... que je vais vous présenter quand même parce que, en effet on se dit si on a un projet, pourquoi ne pas essayer de supprimer ou d'améliorer... Bon, alors en effet, c'est l'alarme... Non, bon d'accord. Bon ben c'est tout, personnellement moi je vais y aller, c'est dommage j'avais quelque chose à mon avis d'intéressant à présenter au Directeur. Et bien, il ne le verra pas, c'est dommage... et bon j'espère quand même qu'on pourra vous le présenter, mais donc, je vous souhaite à tous une bonne soirée.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Écoutez, je crois qu'on entend malheureusement le bruit d'une alarme qu'on n'arrive pas à couper. Je pense que la réunion, malheureusement est bloquée à ce stade. Et donc merci beaucoup d'être venu, je suis désolé qu'on ne puisse pas s'exprimer plus à l'occasion de ce débat public, mais je vous donne rendez-vous à Thumeries dans une semaine exactement. Merci beaucoup. Maintenant, vous avez également si vous le souhaitez, un pot qui vous est offert par le débat public, par la Commission...

Annexe pour complément d'information, à l'initiative de la CPDP

Le rapport n° 506 (2009-2010) de M. Daniel RAOUL, « Les effets sur la santé et l'environnement des champs électromagnétiques produits par les lignes à haute et très haute tension », fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, a été déposé le 27 mai 2010 (à retrouver sur le site du Sénat à l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/rap/r09-506/r09-506.html>).

Gaëtan Desquilbet page 37 de ce Verbatim cite ce rapport et en particulier l'étude experts. La CPDP a jugé utile de citer le texte original sans ajout ni modification pour complément d'information.

« L'étude Experts a été menée par un second laboratoire de Supélec dans le cadre d'une thèse dirigée par le Pr Gilles Fleury.

Elle fait suite à la demande du Conseil supérieur d'hygiène public de France (CSHPF), en 2004, de disposer d'une évaluation scientifique de l'exposition de la population française aux champs magnétiques d'extrêmement basses fréquences.

Ce travail a été financé presque en totalité par RTE (700 k€, sur 720 k€, le delta étant apporté par le ministère de la santé).

L'objectif était de mesurer l'exposition sur 24 heures et de la caractériser pour un échantillon de 1 000 enfants de 0 à 14 ans et de 1 000 adultes.

Le recrutement des volontaires a été très difficile. Plus de 95 000 numéros de téléphone ont été composés, 47 % ont abouti et seulement 3 % ont donné un accord de principe. 70

minutes ont été nécessaires en moyenne pour convaincre les volontaires de participer au programme contre seulement 3 minutes habituellement pour l'agence qui a réalisé l'opération. Le point critique a été d'obtenir la participation des enfants. Les expérimentateurs ont finalement dû retenir un volontariat simultané d'un parent et d'un enfant de la même famille (523 doublons sur 2 000) entraînant du même coup une surreprésentation des femmes dans l'échantillon (64 %). Malgré cela, les enfants de moins de six ans sont fortement sous représentés par rapport à la population française moyenne, une vraie insuffisance comme votre rapporteur le montrera par la suite. Au total, ce sont 2 032 séries de données qui ont été validées et analysées.

Les premiers résultats font ressortir la plus faible exposition des enfants par rapport aux adultes.

Mais les enfants sont en proportion plus nombreux à être exposés en moyenne à plus de 0,4 uT. Seuls deux enfants ont été exposés en moyenne géométrique, 30 enfants si on prend en compte la moyenne arithmétique (3,1 %).

Parmi ces enfants, dans 20 cas, l'exposition s'explique par la présence d'un radioréveil seul et, dans 4 cas supplémentaires par la présence conjointe d'un radioréveil et d'une source RTE, ERDF ou SNCF. Dans un cas, l'enfant habite et va à l'école à proximité d'une ligne SNCF. Dans quatre cas, la source est un appareil électrique. Dans un cas, il s'agit d'une ligne ERDF (moins de 50 kV) seule.

Le nombre et la proportion d'adultes exposés en moyenne à plus de 0,4 uT est plus faible : aucun en moyenne géométrique, 11 en moyenne arithmétique. Dans 9 cas, les radioréveils sont impliqués. Dans deux autres cas, ce sont des appareils électriques.

Ces résultats donnant une trop grande place à la présence de radioréveils au pied du lit pendant la nuit, l'appareil de mesure étant fréquemment posé sur la table de chevet, une analyse de l'exposition hors sommeil a été réalisée.

Hors sommeil, seuls 11 enfants présentent une exposition moyenne supérieure à 0,4 uT (moyenne arithmétique), principalement en raison de la présence d'appareils électriques et de nouveaux de radioréveils (2 cas). Pour les adultes : dans trois cas les transports ferroviaires sont responsables, dans quatre cas les appareils électriques et dans deux cas la profession.

Sur l'échantillon, la proximité des lignes aériennes de transport d'électricité ou de transport ferroviaire apparaît comme un facteur de surexposition.

1ère étude d'exposition personnelle d'une population à l'échelle d'un pays, l'étude Expers apporte un éclairage précieux.

Cependant, elle souffre d'importants biais de recrutement et n'apporte que peu de données sur l'exposition des jeunes enfants à proximité des lignes de transport d'électricité. »